

Documentation Technique de Référence d'Enedis État des publications au 1er septembre 2023

| | |
|------------------|--------------------|
| Identification : | Enedis-NOI-RES_71E |
| Version : | 7 |
| Nb. de pages : | 19 |

| Version | Date d'application | Nature de la modification | Annule et remplace |
|---------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| 5 | 01/09/2021 | Actualisation | |
| 6 | 01/09/2022 | Actualisation | |
| 7 | 01/09/2023 | Actualisation | |

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Résumé / Avertissement

Afin de conférer à la gestion des réseaux et en particulier aux conditions de raccordement toute la transparence que les utilisateurs sont en droit d'attendre, Enedis publie sa Documentation Technique de Référence et s'engage à la respecter.

La **Documentation Technique de Référence**, mentionnée dans les textes réglementaires (décrets n°2003-229 du 13 mars 2003 et n°2008-386 du 23 avril 2008), a pour objet de rendre publiques les méthodes générales et les hypothèses utilisées pour les études de raccordement, menées dans un cadre transparent et non discriminatoire par le gestionnaire de réseau public de distribution.

Elle répond également aux exigences de la décision du 7 avril 2004 de la Commission de Régulation de l'Énergie qui a prévu que l'ensemble des règles appliquées par les gestionnaires de réseaux publics d'électricité soient portées à la connaissance des utilisateurs de ces réseaux.

C'est dans ce cadre qu'Enedis a engagé l'établissement et la publication de sa Documentation Technique de Référence sur son site Internet <http://www.enedis.fr>. La Documentation Technique de Référence expose ainsi les dispositions réglementaires et les règles techniques qu'Enedis applique à l'ensemble des utilisateurs. Notamment, elle répertorie les méthodes de calculs, décrit les schémas électriques types en usage, précise les usages induits par les choix industriels d'Enedis, présente les modèles de documents contractuels et décrit les informations à échanger entre Enedis et les utilisateurs du réseau.

Les utilisateurs peuvent accéder aux documents constituant la Documentation Technique de Référence sur le site Internet d'Enedis. Ils peuvent également demander à se faire communiquer des documents spécifiques sur support papier. L'existence des documents publiés au titre de la Documentation Technique de Référence est portée à leur connaissance préalablement à la conclusion de tout document contractuel.

Cette note présente l'état ainsi que l'historique de la Documentation Technique de Référence publiée par Enedis **au 1^{er} septembre 2023**. Elle permet ainsi de donner de la visibilité en repérant dans le temps les documents de la Documentation Technique de Référence, ainsi que leurs évolutions.

Guide de lecture : les notes en grisé sont des versions obsolètes, les notes sur fond blanc sont les versions en vigueur, la présence d'une étoile indique une modification récente entre le 01/09/2022 et le 31/08/2023.

| Chapitre / Titre | Recent | Etat | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|--|--------|------------------------|---------------------|---------|--------------------|--|
| A - Thèmes de l'utilisateur | | | | | | |
| A.1. Raccordement | | | | | | |
| A.1.2. Procédure de raccordement | | | | | | |
| <i>Calendrier et coordination</i> | | | | | | |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition de Raccordement d'un consommateur individuel dans un immeuble existant au Réseau Public de Distribution géré par Enedis pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_052E | V1 | 02/12/2019 | Création |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition de Raccordement d'un consommateur individuel dans un immeuble existant au Réseau Public de Distribution géré par Enedis pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA | ★ | Supprimé le 02/04/2023 | Enedis-FOR-RAC_052E | V2 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 |
| Modèle de Proposition de Raccordement d'un consommateur individuel au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_053E | V1 | 02/12/2019 | Version initiale |
| Modèle de Proposition de Raccordement d'un consommateur individuel au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA | ★ | Supprimé le 02/04/2023 | Enedis-FOR-RAC_053E | V2 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 |
| Proposition/Offre estimative/Avenant L.342-2 de Raccordement au Réseau Public de Distribution Basse Tension d'une Installation individuelle de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_053E | V3 | 03/04/2023 | Simplification de la structure documentaire et modification de la lisibilité des conditions particulières |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition de Raccordement d'un consommateur individuel au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_054E | V1 | 02/12/2019 | Création |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition de Raccordement d'un consommateur individuel au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA en application de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | ★ | Supprimé le 02/04/2023 | Enedis-FOR-RAC_054E | V2 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 |
| Avenant L. 342-2 à la Proposition de Raccordement d'un Producteur au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA – Conditions Particulières | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RAC_055E | V1 | 02/12/2019 | Création |
| Avenant L. 342-2 à la Proposition de Raccordement d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA – Conditions Particulières | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RAC_055E | V2 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles de soutirer et d'injecter |
| Avenant L. 342-2 à la Proposition de Raccordement d'une Installation susceptible d'injecter et de soutirer au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA – Conditions Particulières | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_055E | V3 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et des exigences relatives aux capacités en puissance réactive |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition de Raccordement individuel pour une installation de consommation en HTA, de puissance supérieure à 250 kVA, en application des dispositions de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_056E | V1 | 02/12/2019 | Création |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition de Raccordement individuel pour une installation de consommation en HTA, de puissance supérieure à 250 kVA, en application des dispositions de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_056E | V2 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition de Raccordement individuel pour une installation de consommation BT, de puissance supérieure à 36 kVA, en application des dispositions de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_057E | V1 | 02/12/2019 | Création |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition de Raccordement individuel pour une installation de consommation BT, de puissance supérieure à 36 kVA, en application des dispositions de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | ★ | Supprimé le 02/04/2023 | Enedis-FOR-RAC_057E | V2 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 |
| Demande de raccordement individuel au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis pour une nouvelle installation de consommation d'électricité de puissance inférieure ou égale à 36 kVA | ★ | Supprimé le 31/10/2022 | Enedis-FOR-RAC_06E | V6 | 18/01/2021 | Prise en compte de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités - Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 |
| Demande de raccordement d'une installation de consommation individuelle en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_06E | V7 | 01/11/2022 | Modifications diverses |
| Demande de raccordement d'un petit immeuble, pour une consommation en BT, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_08E | V3 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE n°2019-275 du 12 décembre 2019 |
| Modèle de Proposition de Raccordement individuel de puissance inférieure ou égale à 36 kVA dans un immeuble existant, au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_11E | V3 | 01/01/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Proposition de Raccordement individuel de puissance inférieure ou égale à 36 kVA dans un immeuble existant, au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_11E | V4 | 02/12/2019 | Prise en compte de l'article L. 342-2 du code de l'énergie |
| Modèle de Proposition de Raccordement individuel de puissance inférieure ou égale à 36 kVA dans un immeuble existant, au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis | ★ | Supprimé le 02/04/2023 | Enedis-FOR-RAC_11E | V5 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 |
| Demande de raccordement d'une installation de consommation de puissance supérieure à 36 kVA, au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_12E | V5 | 18/01/2021 | Prise en compte de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités - Prise en compte de la délibération CRE n°2019-275 du 12 décembre 2019 |
| Demande de raccordement d'une installation de consommation de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par Enedis | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_13E | V5 | 18/01/2021 | Prise en compte de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités - Prise en compte de la délibération CRE n°2019-275 du 12 décembre 2019 |
| Demande de raccordement d'un programme immobilier au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Supprimé le 31/10/2022 | Enedis-FOR-RAC_14E | V4 | 18/01/2021 | Prise en compte de l'article R111-14-2 du Code de la Construction et de l'habitation et de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités |
| Demande de raccordement d'un programme immobilier au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_14E | V5 | 01/11/2022 | Prise en compte du Décret no 2021-1104 du 22 août 2021 relatif aux réseaux intérieurs des bâtiments |
| Demande de raccordement d'une zone d'aménagement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_15E | V3 | 18/01/2021 | Intégration de la Demande de raccordement anticipée et prise en compte de la délibération de la CRE 2019-275 |
| Proposition de raccordement d'un consommateur individuel au réseau public de distribution géré par ERDF, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA sans extension de réseau | | Supprimé le 01/09/2017 | ERDF-FOR-RAC_16E | V2 | 12/02/2014 | Adaptation à la délibération de la CRE du 25 avril 2013 |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|--|--------|------------------------|--------------------|---------|--------------------|--|
| Proposition de Raccordement d'un consommateur individuel au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA sans extension de réseau | | Supprimé le 02/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_16E | V3 | 01/09/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Proposition de Raccordement d'un consommateur individuel au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA avec extension de réseau | | Supprimé le 02/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_17E | V3 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Proposition de Raccordement individuel pour une Installation de consommation en HTA de puissance supérieure à 250 kVA | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_19E | V3 | 15/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis. Nouvelles règles sur les installations de communication |
| Modèle de Proposition de Raccordement individuel pour une Installation de consommation en HTA de puissance supérieure à 250 kVA | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_19E | V4 | 02/12/2019 | Mises à jour réglementaires |
| Modèle de Proposition de Raccordement individuel pour une Installation de consommation en HTA de puissance supérieure à 250 kVA | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_19E | V5 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 du 12 décembre 2019 |
| Proposition de Raccordement individuel pour une Installation de Consommation BT de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_20E | V3 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Proposition de Raccordement individuel pour une Installation de Consommation BT de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_20E | V4 | 02/12/2019 | Mises à jour réglementaires |
| Modèle de Proposition de Raccordement individuel pour une installation de consommation BT de puissance supérieure à 36 kVA | ★ | Supprimé le 02/04/2023 | Enedis-FOR-RAC_20E | V5 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 |
| Modèle de Proposition de Raccordement d'un immeuble au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, consommant en basse tension, sans extension de réseau | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_21E | V3 | 15/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Proposition de Raccordement d'un immeuble au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, consommant en basse tension, sans extension de réseau | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_21E | V4 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 |
| Proposition de Raccordement d'un Producteur individuel au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA sans extension de réseau | | Supprimé le 10/07/2018 | Enedis-FOR-RAC_24E | V3 | 15/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Proposition de Raccordement d'un Producteur au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA – Conditions Particulières | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RAC_24E | V4 | 10/07/2018 | Fusion des PDR avec ou extension de réseau dans un seul document. Création de conditions particulières et de conditions générales |
| Proposition de Raccordement d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA – Conditions Particulières | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RAC_24E | V5 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles de soutirer et d'injecter |
| Proposition de Raccordement d'une Installation susceptible d'injecter et de soutirer au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_24E | V6 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et des exigences relatives aux capacités en puissance réactive |
| Proposition de Raccordement d'un Producteur individuel au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA avec extension de réseau | | Supprimé le 10/07/2018 | Enedis-FOR-RAC_25E | V3.0 | 01/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Proposition de Raccordement d'un lotissement, d'une zone d'aménagement ou d'une zone industrielle, au Réseau Public de Distribution d'électricité géré par Enedis | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_29E | V3 | 01/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Proposition de Raccordement d'un lotissement, d'une zone d'aménagement ou d'une zone industrielle, au Réseau Public de Distribution d'électricité géré par Enedis | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_29E | V4 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 |
| Modèle de Proposition de Raccordement d'un immeuble au Réseau Public de Distribution d'électricité géré par Enedis, consommant en basse tension, avec extension de réseau | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_30E | V3 | 01/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Proposition de Raccordement d'un immeuble au Réseau Public de Distribution d'électricité géré par Enedis, consommant en basse tension, avec extension de réseau | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_30E | V4 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 |
| Demande de raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis d'une nouvelle installation de consommation d'électricité associée à une installation de production, de puissances de raccordement inférieures ou égales à 36 kVA | ★ | Supprimé le 04/07/2023 | Enedis-FOR-RAC_36E | V4 | 18/01/2021 | Prise en compte de la loi n° 2019-1428 du 24/12/2019 d'orientation des mobilités - Prise en compte de la délibération CRE n°2019-275 du 12 décembre 2019. |
| Demande simultanée de raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis d'une nouvelle installation de consommation d'électricité associée à une nouvelle installation de Production, de puissances de raccordement inférieures ou égales à 36 kVA | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_36E | V5 | 05/07/2023 | Prise en compte de l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021 (S21), de la nouvelle charte graphique Enedis, du décret 2020-382 du 31 mars 2020, de la norme EN 50549-1 ; fin de l'exigence du plan de situation et introduction du CU-1 |
| Proposition de Raccordement d'un Producteur au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA – Conditions Générales | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RAC_46E | V1 | 10/07/2018 | Création |
| Proposition de Raccordement d'un Producteur au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA – Conditions Générales | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_46E | V2 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et exigences relatives aux capacités en puissance réactive |
| Modèle de Proposition de Raccordement Avant Complétude pour une Installation individuelle de Consommation BT de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_47E | V1 | 23/07/2018 | Création |
| Modèle de Proposition de Raccordement Avant Complétude pour une installation individuelle de Consommation BT de puissance supérieure à 36 kVA | ★ | Supprimé le 02/04/2023 | Enedis-FOR-RAC_47E | V2 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 |
| Modèle de Proposition de Raccordement Avant Complétude d'une Installation Collective au Réseau Public de Distribution gérée par Enedis | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_48E | V1 | 23/07/2018 | Création |
| Modèle de Proposition de Raccordement Avant Complétude d'une installation collective au Réseau Public de Distribution gérée par Enedis | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_48E | V2 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 |
| Modèle de Proposition de Raccordement Avant Complétude d'une Installation individuelle de Consommation en HTA de puissance supérieure à 250 kVA | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_49E | V1 | 23/07/2018 | Création |
| Modèle de Proposition de Raccordement Avant Complétude d'une installation individuelle de consommation en HTA de puissance supérieure à 250 kVA | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_49E | V2 | 18/01/2021 | Prise en de la délibération CRE 2019-275 du 12 décembre 2019 |
| Modèle de Pré-étude simple de raccordement pour une Installation individuelle au Réseau Public de Distribution HTA géré par Enedis | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RES_03E | V5 | 15/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis. Suppression des éléments liés au processus Producteur |
| Modèle de Pré-étude approfondie de raccordement pour une Installation de consommation individuelle au Réseau Public de Distribution HTA géré par Enedis | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RES_04E | V5 | 15/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de production HTA au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRER) | | Supprimé le 09/04/2018 | Enedis-FOR-RES_13E | V5 | 15/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|--|--------|------------------------|--------------------|---------|--------------------|--|
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de production HTA au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_13E | V6 | 09/04/2018 | Ajout des capacités d'accueil des départs existants à proximité immédiate. Ajout des informations préalables des travaux Poste Source |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 20/10/2021 | Enedis-FOR-RES_13E | V7 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles de soutirer et d'injecter |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Applicable | Enedis-FOR-RES_13E | V8 | 21/10/2021 | Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_14E | V5 | 15/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RES_14E | V6 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles de soutirer et d'injecter |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_14E | V7 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et exigences relatives aux capacités en puissance réactive |
| Modèle de Pré-étude simple de raccordement pour une installation individuelle de Consommation d'une puissance supérieure à 36 kVA au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RES_22E | V2 | 01/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis. Suppression des éléments liés au processus Producteur |
| Modèle de pré-étude approfondie pour le raccordement d'une Installation de production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RES_23E | V3 | 01/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production HTA au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 04/12/2017 | Enedis-FOR-RES_24E | V5 | 01/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production HTA au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 09/04/2018 | Enedis-FOR-RES_24E | V6 | 04/12/2017 | Prise en compte de l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité, en application de l'article L. 341-2 du code de l'énergie |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production HTA au Réseau Public de Distribution d'Électricité HTA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_24E | V7 | 09/04/2018 | Ajout des capacités d'accueil des départs existants à proximité immédiate Ajout des informations préalables des travaux Poste Source |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'Électricité HTA d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 20/10/2021 | Enedis-FOR-RES_24E | V8 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles de soutirer et d'injecter |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Applicable | Enedis-FOR-RES_24E | V9 | 21/10/2021 | Ajout de l'offre de raccordement alternative à modulation de puissance en application de l'article D342-23 - Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 04/02/2017 | Enedis-FOR-RES_25E | V5 | 01/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_25E | V6 | 04/12/2017 | Prise en compte de l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité, en application de l'article L. 341-2 du code de l'énergie |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RES_25E | V7 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles de soutirer et d'injecter |
| Modèle de Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au RPd d'Électricité Basse Tension relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_25E | V8 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et des exigences relatives aux capacités en puissance réactive |
| Modèle de Pré-étude simple pour le raccordement d'une Installation de Production au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 08/04/2018 | Enedis-FOR-RES_28E | V3 | 01/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Pré-étude simple pour le raccordement d'une Installation de Production au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RES_28E | V4 | 09/04/2018 | Ajout des capacités d'accueil des départs existants à proximité immédiate |
| Modèle de Pré-étude simple pour le raccordement d'une Installation de Production au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RES_29E | V3 | 01/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Pré-étude approfondie pour le raccordement d'une Installation de Production au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 08/04/2018 | Enedis-FOR-RES_30E | V3 | 01/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Pré-étude approfondie pour le raccordement d'une Installation de Production au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RES_30E | V4 | 09/04/2018 | Ajout des capacités d'accueil des départs existants à proximité immédiate Ajout des informations préalables des travaux Poste Source |
| Modèle de Pré-étude approfondie pour le raccordement d'une Installation de Production au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RES_31E | V3 | 01/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|--|--------|------------------------|---------------------|---------|--------------------|--|
| Modèle de Pré-étude simple pour le raccordement d'une Installation de Production au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 08/04/2018 | Enedis-FOR-RES_32E | V2 | 01/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RES_32E V1 |
| Modèle de Pré-étude simple pour le raccordement d'une Installation de Production au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RES_32E | V3 | 09/04/2018 | Ajout des capacités d'accueil des départs existants à proximité immédiate Annule et remplace Enedis-FOR-RES_32E V2 |
| Modèle de Pré-étude simple pour le raccordement d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RES_33E | V2 | 01/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RES_33E V1 |
| Modèle de Pré-étude approfondie pour le raccordement d'une Installation de Production au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 08/04/2018 | Enedis-FOR-RES_34E | V2 | 01/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RES_34E V1 |
| Modèle de Pré-étude approfondie pour le raccordement d'une Installation de Production au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RES_34E | V3 | 09/04/2018 | Ajout des capacités d'accueil des départs existants à proximité immédiate Ajout des informations préalables des travaux Poste Source Annule et remplace Enedis-FOR-RES_34E V2 |
| Modèle de proposition de raccordement avant complétude du dossier pour le raccordement d'une Installation de Production HTA au Réseau Public de Distribution d'Électricité HTA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_46E | V1 | 13/07/2018 | Création |
| Modèle de proposition de raccordement avant complétude du dossier pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 20/10/2021 | Enedis-FOR-RES_46E | V2 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles de soutirer et d'injecter Annule et remplace Enedis-FOR-RES_46E V1 |
| Modèle de proposition de raccordement avant complétude du dossier pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA d'une installation de production ou susceptible d'injecter et de soutirer relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Applicable | Enedis-FOR-RES_46E | V3 | 21/10/2021 | Ajout de l'offre de raccordement alternative à modulation de puissance en application de l'article D342-23 - Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 Annule et remplace Enedis-FOR-RES_46E V2 |
| Modèle de proposition de raccordement avant complétude du dossier pour le raccordement d'une Installation de production HTA au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_47E | V1 | 13/07/2018 | Création |
| Modèle de proposition de raccordement avant complétude du dossier pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 20/10/2021 | Enedis-FOR-RES_47E | V2 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles de soutirer et d'injecter Annule et remplace Enedis-FOR-RES_47E V1 |
| Modèle de proposition de raccordement avant complétude du dossier pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Applicable | Enedis-FOR-RES_47E | V3 | 21/10/2021 | Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 Annule et remplace Enedis-FOR-RES_47E V2 |
| Modèle de proposition de raccordement avant complétude du dossier pour le raccordement d'une Installation de Production BT, de puissance comprise entre 36 et 250 kVA, au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_48E | V1 | 13/07/2018 | Création |
| Modèle de proposition de raccordement avant complétude du dossier pour le raccordement d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer, de puissance comprise entre 36 et 250 kVA, au Réseau Public de Distribution d'électricité Basse Tension relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Applicable | Enedis-FOR-RES_48E | V2 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles de soutirer et d'injecter Annule et remplace Enedis-FOR-RES_48E V1 |
| Modèle de proposition de raccordement avant complétude du dossier pour le raccordement d'une Installation de Production BT, de puissance comprise entre 36 et 250 kVA, au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_49E | V1 | 13/07/2018 | Création |
| Modèle de proposition de raccordement avant complétude du dossier pour le raccordement d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer, de puissance comprise entre 36 et 250 kVA, au Réseau Public de Distribution d'électricité Basse Tension ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Applicable | Enedis-FOR-RES_49E | V2 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles de soutirer et d'injecter Annule et remplace Enedis-FOR-RES_49E V1 |
| Communication de données d'étude dans le cadre de la présentation d'une solution de raccordement d'une installation individuelle au réseau public de distribution géré par Enedis | | Applicable | Enedis-NOI-RES_11E | V5 | 15/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-NOI-RES_11E V4 |
| Procédure de traitement des raccordements issus du schéma d'ensemble des sites dédiés aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en application de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 | | Applicable | Enedis-PRO-RAC_026E | V1 | 31/07/2019 | Création |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement individuel en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au réseau public de distribution géré par ERDF | | Supprimé le 14/03/2012 | ERDF-PRO-RAC_14E | V1 | 03/07/2010 | Création Annule et remplace ERDF-PRO-RES_21E V8 |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au réseau public de distribution concédé à ERDF | | Supprimé le 18/03/2013 | ERDF-PRO-RAC_14E | V2 | 14/03/2012 | Mise à jour liée aux évolutions législatives et réglementaires - Mise en œuvre du Barème V3 - Ajout du traitement des Installations collectives et des demandes de production et consommation simultanées - Retour d'expérience de la précédente version Annule et remplace ERDF-PRO-RAC_14E V1 |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au réseau public de distribution concédé à ERDF | | Supprimé le 12/02/2014 | ERDF-PRO-RAC_14E | V3 | 18/03/2013 | Mise en œuvre du décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 relatif aux schémas régionaux de raccordement au réseau, des énergies renouvelables, prévus par l'article L. 321-7 du Code de l'énergie Annule et remplace ERDF-PRO-RAC_14E V2 |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au réseau public de distribution concédé à ERDF | | Supprimé le 01/12/2016 | ERDF-PRO-RAC_14E | V4 | 12/02/2014 | Prise en compte de la délibération de la CRÉ du 25 avril 2013 : la procédure ERDF-PRO-RAC-14E a été séparée en deux (ERDF-PRO-RAC-14E pour la consommation, ERDF-PRO-RES-65E et ERDF-PRO-RES-67E pour la production) Annule et remplace ERDF-PRO-RAC_14E V3 |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis | | Supprimé le 23/07/2018 | Enedis-PRO-RAC_14E | V5 | 01/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-PRO-RAC_14E V4 |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|---|--------|------------------------|--------------------|---------|--------------------|---|
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de Consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-PRO-RAC_14E | V6 | 23/07/2018 | Prise en compte du Décret no 2018-402 du 29 mai 2018 relatif aux réseaux intérieurs des bâtiments, de la délibération de la CRÉ du 17 novembre 2016 concernant le TURPE 5 et de la modification découlant de la suppression de la prestation de Pré-Étude |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de Consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis | | Supprimé le 14/04/2021 | Enedis-PRO-RAC_14E | V7 | 02/12/2019 | Modification des paragraphes liés à la demande anticipée de raccordement avec notamment la mise en place de l'avance (arrhes)- Prise en compte de l'article L. 342-2 du code de l'énergie - Prise en compte de la délibération de la CRÉ N° 2019-66 du 21 mars 2019 Rajout de la possibilité d'émettre une facture d'acompte avant le règlement si le client le demande |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis | | Applicable | Enedis-PRO-RAC_14E | V8 | 15/04/2021 | Prise en compte de la délibération CRÉ n°2019-275 du 12 décembre 2019 |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement individuel en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au réseau public de distribution géré par ERDF | | Supprimé le 12/02/2014 | ERDF-PRO-RAC_17E | V1.1 | 01/01/2011 | Ajout clause de rétractation, suppression 18 kVA, date souhaitée de mise en service, modification de l'annexe |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement des Installations de Production en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 14/11/2016 | ERDF-PRO-RAC_20E | V1 | 12/02/2014 | Prise en compte de la délibération de la CRÉ du 25 avril 2013 et séparation de la procédure ERDF-PRO-RAC_17E en deux (ERDF pour la consommation, ERDF-PRO-RAC_20E pour la production) |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement des Installations de Production en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 23/01/2019 | Enedis-PRO-RAC_20E | V2 | 15/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement des Installations de Production en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-PRO-RAC_20E | V3 | 24/01/2019 | Mise à jour des références réglementaires et modifications diverses |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement des Installations de Production en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Applicable | Enedis-PRO-RAC_20E | V4 | 02/12/2019 | Prise en compte de la délibération CRÉ n° 2019-66 du 21 mars 2019 : application de la délégation des travaux selon l'article L.342-2 modifié par la loi ESSOC - simplification du processus en l'absence de travaux de raccordement |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une installation individuelle de consommation ou de consommation et de production simultanée en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au réseau public de distribution géré par ERDF | | Supprimé le 01/04/2015 | ERDF-PRO-RAC_21E | V1 | 12/02/2014 | Prise en compte de la délibération de la CRÉ du 25 avril 2013 : la procédure ERDF-PRO-RAC_17E a été séparée en deux (ERDF-PRO-RAC-21E pour la consommation, ERDF-PRO-RAC_20E pour la production) |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une installation individuelle de consommation ou de consommation et de production simultanée en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution géré par ERDF | | Supprimé le 01/12/2016 | ERDF-PRO-RAC_21E | V2 | 01/04/2015 | Remplacement de la mention « la position du CCP1 est déterminée par le demandeur » par « la position du CCP1 est déterminée au plus court par rapport au réseau électrique existant » |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation individuelle de Consommation ou de Consommation et de Production simultanée en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 15/06/2018 | Enedis-PRO-RAC_21E | V3 | 01/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation individuelle de Consommation ou de Consommation et de Production simultanée en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-PRO-RAC_21E | V4 | 15/06/2018 | Suppression de la référence à la Pré-Étude |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation individuelle de Consommation ou de Consommation et de Production simultanée en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis | | Supprimé le 14/04/2021 | Enedis-PRO-RAC_21E | V5 | 02/12/2019 | Prise en compte de l'article L. 342-2 du code de l'énergie - Prise en compte de la délibération de la CRÉ N° 2019-66 du 21 mars 2019 |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une installation individuelle de consommation ou de consommation et de production simultanée en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Supprimé le 03/01/2023 | Enedis-PRO-RAC_21E | V6 | 15/04/2021 | Mise à jour des modalités de reprise d'études suite à la publication du barème de raccordement approuvé par la CRÉ en date du 24 octobre 2019 - Prise en compte de la délibération CRÉ n°2019-275 |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation individuelle de consommation ou de consommation et de production simultanée en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis | ★ | Applicable | Enedis-PRO-RAC_21E | V7 | 04/01/2023 | Prise en compte de modifications diverses (dont références normatives et documentaires) |
| Procédure de traitement des demandes de raccordements provisoires courte durée au réseau public de distribution géré par ERDF | | Supprimé le 15/11/2016 | ERDF-PRO-RAC_22E | V1 | 24/11/2015 | Création par refonte des anciennes procédures pour traiter sur un même document toutes les demandes « courte durée » |
| Procédure de traitement des demandes de raccordements provisoires courte durée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 15/07/2018 | Enedis-PRO-RAC_22E | V2 | 15/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Procédure de traitement des demandes de raccordements provisoires courte durée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Supprimé le 19/02/2023 | Enedis-PRO-RAC_22E | V3 | 15/07/2018 | Mise à jour des documents associés et annexes |
| Procédure de traitement des demandes de raccordements provisoires courte durée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Applicable | Enedis-PRO-RAC_22E | V4 | 20/02/2023 | Actualisation de la note |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement provisoires longue durée au réseau public de distribution géré par ERDF | | Supprimé le 15/11/2016 | ERDF-PRO-RAC_23E | V1 | 01/05/2016 | Création. Refonte des anciennes procédures pour traiter sur un même document toutes les demandes « longue durée » |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement provisoires longue durée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 15/07/2018 | Enedis-PRO-RAC_23E | V2 | 15/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement provisoires longue durée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Supprimé le 19/02/2023 | Enedis-PRO-RAC_23E | V3 | 15/07/2018 | Mise à jour des documents associés et annexes et du paragraphe 9.2 |
| Procédure de traitement des demandes de raccordements provisoires longue durée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Applicable | Enedis-PRO-RAC_23E | V4 | 20/02/2023 | Mise à jour du document pour l'actualisation de la note |
| Procédure de traitement des raccordements issus du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris défini dans le décret n°2011-1011 du 24 août 2011 pris en application de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 | | Supprimé le 04/04/2019 | Enedis-PRO-RAC_24E | V1 | 01/09/2017 | Création |
| Procédure de traitement des raccordements issus du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris défini dans le décret n°2011-1011 du 24 août 2011 pris en application de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 | | Applicable | Enedis-PRO-RAC_24E | V2 | 05/04/2019 | Délai de transmission de la proposition technique et financière |
| Echéance des contrats d'achat « intégrés » - Procédure de traitement | | Applicable | Enedis-PRO-RES_58E | V3 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|--|--------|------------------------|---------------------|---------|--------------------|---|
| Conditions de raccordement des Installations de Production relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables ou d'un volet géographique | | Supprimé le 05/07/2018 | Enedis-PRO-RES_65E | V4 | 14/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale Enedis. Prise en compte du décret no 2016-434 du 11 avril 2016 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux Schémas Régionaux de Raccordement au réseau des énergies renouvelables |
| Conditions de raccordement des Installations de Production relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables ou d'un volet géographique | | Supprimé le 17/02/2019 | Enedis-PRO-RES_65E | V5 | 05/07/2018 | Modification découlant de la suppression de la prestation de Pré-Étude |
| Conditions de raccordement des Installations de Production relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables ou d'un volet géographique | | Supprimé le 20/10/2021 | Enedis-PRO-RES_65E | V6 | 18/02/2019 | Prise en compte du décret no 2018-544 du 28 juin 2018 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables et aux raccordements multi-producteurs |
| Conditions de raccordement des Installations de Production relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables ou d'un volet géographique | ★ | Supprimé le 06/10/2022 | Enedis-PRO-RES_65E | V7 | 21/10/2021 | Prise en compte du décret 2020-382 du 31 mars portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables |
| Conditions de raccordement des Installations de Production relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables ou d'un volet géographique | ★ | Applicable | Enedis-PRO-RES_65E | V8 | 07/10/2022 | Transfert vers la note Enedis-PRO-RES_67E de l'ex §4.1.3 (modalités de raccordement anticipé dans attente de la réalisation de l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'injection de la totalité de la puissance de raccordement) |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une installation de production en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution géré par ERDF | | Supprimé le 24/10/2016 | ERDF-PRO-RES_67E | V1 | 11/02/2014 | Création du document. Mise en œuvre de la délibération de la CRE du 25 Avril 2013 |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une installation de production en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 09/04/2018 | Enedis-PRO-RES_67E | V2 | 24/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale Enedis. Recommandations de la CRE |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de Production en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 05/07/2018 | Enedis-PRO-RES_67E | V3 | 09/04/2018 | Ajout des capacités d'accueil des départs existants à proximité immédiate pour les producteurs HTA |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de Production en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-PRO-RES_67E | V4 | 05/07/2018 | Modification découlant de la suppression de la prestation de Pré-Étude |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de Production en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 20/10/2021 | Enedis-PRO-RES_67E | V5 | 02/12/2019 | Modification des paragraphes liés à la demande anticipée de raccordement avec notamment la mise en place de l'avance (arrhes). Prise en compte de la délibération de la CRE N° 2019-66 du 21 mars 2019. Application de la délégation des travaux selon l'article L342-2 modifié par la loi ESSOC |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de Production en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Supprimé le 06/10/2022 | Enedis-PRO-RES_67E | V6 | 21/10/2021 | Ajout de l'offre de raccordement alternative à modulation de puissance en application de l'article D342-23 - Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 |
| Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de Production en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Applicable | Enedis-PRO-RES_67E | V7 | 07/10/2022 | §10-Extension aux Installat* de Production BT, de la possibilité d'un raccordt anticipé avant la complète réalisation des travaux nécessaires à l'injection de la totalité de la puissance de raccordt §6.1.2-Modificat* des autorisations administratives pour les installations retenues lors d'appels d'offres lancés dans le cadre des articles L311-10 à L311-13 du code de l'énergie |
| Conditions de raccordement des Installations de stockage | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-PRO-RES_78E | V1 | 03/10/2017 | Création |
| Conditions de raccordement des Installations susceptibles d'injecter et de soutirer | | Supprimé le 20/05/2021 | Enedis-PRO-RES_78E | V2 | 04/05/2020 | Simplification du parcours client pour traiter en une demande unique les Installations susceptibles d'injecter et de soutirer (§1 et §3) - Modification du périmètre de la note pour traiter tous les types d'Installations susceptibles d'injecter et soutirer (stockage y compris) |
| Conditions de raccordement des installations susceptibles d'injecter et de soutirer | | Applicable | Enedis-PRO-RES_78E | V3 | 21/05/2021 | Mise en application de la délibération n° 2021-23 de la CRE. Mise à jour suite à l'abrogation de l'arrêté du 23 avril 2008, remplacé par l'arrêté du 9 juin 2020 |
| A.1.2 - Données à échanger | | | | | | |
| <i>Traitement des demandes de raccordement aux réseaux publics</i> | | | | | | |
| Demande d'augmentation de puissance d'une Installation de Production photovoltaïque raccordée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, de puissance de raccordement finale inférieure ou égale à 36 kVA | | Supprimé le 01/09/2017 | Enedis-FOR-CF_40E | V4 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Demande d'augmentation de puissance d'une Installation de Production photovoltaïque bénéficiant du dispositif d'obligation d'achat, raccordée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis et de puissance de raccordement finale inférieure ou égale à 36 kVA | | Supprimé le 01/10/2017 | Enedis-FOR-CF_40E | V5 | 01/09/2017 | Changement du périmètre d'utilisation et prise en compte de l'arrêté du 9 mai 2017 |
| Demande d'augmentation de puissance d'une Installation de Production photovoltaïque bénéficiant du dispositif d'obligation d'achat, raccordée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis et de puissance de raccordement finale inférieure ou égale à 36 kVA | | Supprimé le 13/06/2019 | Enedis-FOR-CF_40E | V5.1 | 01/10/2017 | Prise en compte d'une nouvelle pièce exigée par l'arrêté du 9 mai 2017 |
| Demande d'augmentation de puissance d'une Installation de Production photovoltaïque bénéficiant du dispositif d'obligation d'achat, raccordée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis et de puissance de raccordement finale inférieure ou égale à 36 kVA | ★ | Supprimé le 28/02/2023 | Enedis-FOR-CF_40E | V6 | 14/06/2019 | Changement du destinataire de la demande, entrée en vigueur du code RfG (nouveau réglage « VFR 2019 »), passage au CAE |
| Demande d'augmentation de puissance d'une Installation de Production photovoltaïque bénéficiant du dispositif d'obligation d'achat, raccordée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis et de puissance de raccordement finale inférieure ou égale à 36 kVA | ★ | Applicable | Enedis-FOR-CF_40E | V7 | 01/03/2023 | Prise en compte de l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021 (S21), mise à niveau des dispositions "Informatique et libertés" |
| Demande de raccordement de bornes de recharge de véhicules électriques en immeuble existant, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_058E | V1 | 05/10/2022 | Création |
| Contribution financière de l'Aménageur pour une extension du Réseau Public de Distribution dans le périmètre d'une Zone d'Aménagement | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_060E | V1 | 01/11/2022 | Création |
| Demande de raccordement individuel au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis pour une nouvelle Installation de Consommation d'électricité de puissance inférieure ou égale à 36 kVA | | Supprimé le 25/05/2018 | Enedis-FOR-RAC_06E | V2 | 01/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification | |
|---|--------|------------------------|--------------------|---------|--------------------|---|--|
| Demande de raccordement individuel au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis pour une nouvelle installation de consommation d'électricité de puissance inférieure ou égale à 36 kVA | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_06E | V3 | 25/05/2018 | Ajout de la mention informatique et libérés dans le cadre du RGPD | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_06E V2 |
| Demande de raccordement individuel au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis pour une nouvelle installation de consommation d'électricité de puissance inférieure ou égale à 36 kVA | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RAC_06E | V4 | 02/12/2019 | Prise en compte de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_06E V3 |
| Demande de raccordement individuel au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis pour une nouvelle installation de consommation d'électricité de puissance inférieure ou égale à 36 kVA | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_06E | V5 | 04/05/2020 | Modification du parcours client pour les demandes de raccordement simultanées d'installations de consommation et de production | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_06E V4 |
| Demande de Pré-étude pour le raccordement d'un programme immobilier ou d'une zone d'aménagement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RAC_07E | V2 | 15/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_07E V1 |
| Demande de raccordement d'un petit immeuble, pour une consommation en BT, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_08E | V2 | 15/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_08E V1.1 |
| Demande de raccordement individuel de puissance inférieure ou égale à 36 kVA dans un immeuble existant, au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis | | Supprimé le 25/05/2018 | Enedis-FOR-RAC_09E | V2 | 01/01/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_09E V1 |
| Demande de raccordement individuel de puissance inférieure ou égale à 36 kVA dans un immeuble existant, au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_09E | V3 | 25/05/2018 | Ajout de la mention informatique et libérés dans le cadre du RGPD | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_09E V2 |
| Demande de raccordement individuel de puissance inférieure ou égale à 36 kVA dans un immeuble existant, au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_09E | V4 | 02/12/2019 | Prise en compte de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_09E V3 |
| Demande de modification de branchements individuels, suite à division ou regroupement de lots dans un immeuble existant | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_10E | V2 | 01/01/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_10E V1 |
| Demande de raccordement d'une installation de consommation de puissance supérieure à 36 kVA, au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis | | Supprimé le 23/07/2018 | Enedis-FOR-RAC_12E | V2 | 01/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_12E V1.1 |
| Demande de raccordement d'une installation de consommation de puissance supérieure à 36 kVA, au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_12E | V3 | 23/07/2018 | Intégration de la Demande de raccordement anticipée. Prise en compte du Décret no 2018-402 du 29 mai 2018 relatif aux réseaux intérieurs des bâtiments | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_12E V2 |
| Demande de raccordement d'une installation de consommation de puissance supérieure à 36 kVA, au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_12E | V4 | 02/12/2019 | Prise en compte de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_12E V3 |
| Demande de raccordement d'une installation de consommation de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par Enedis | | Supprimé le 23/07/2018 | Enedis-FOR-RAC_13E | V2 | 01/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_13E V1.1 |
| Demande de raccordement d'une installation de consommation de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par Enedis | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_13E | V3 | 23/07/2018 | Intégration de la Demande de raccordement anticipée. Prise en compte du Décret no 2018-402 du 29 mai 2018 relatif aux réseaux intérieurs des bâtiments | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_13E V2 |
| Demande de raccordement d'une installation de consommation de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par Enedis | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_13E | V4 | 02/12/2019 | Prise en compte de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_13E V3 |
| Demande de raccordement d'un programme immobilier au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 23/07/2018 | Enedis-FOR-RAC_14E | V2 | 01/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_14E V1.1 |
| Demande de raccordement d'un programme immobilier au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_14E | V3 | 23/07/2018 | Intégration de la Demande de raccordement anticipée. Prise en compte du Décret no 2018-402 du 29 mai 2018 relatif aux réseaux intérieurs des bâtiments | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_14E V2 |
| Demande de raccordement d'une zone d'aménagement au Réseau Public de Distribution géré par d'Enedis | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_15E | V2 | 01/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_15E V1.1 |
| Demande de raccordement d'une installation de production injectant par onduleur et de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA, au réseau public de distribution géré par Enedis | | Supprimé le 01/09/2017 | Enedis-FOR-RAC_22E | V6 | 13/07/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale Enedis. Prise en compte du Décret no 2016-691 du 28 mai 2016 et de la note ERDF-FOR-RAC_43 | Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_22E V5 |
| Demande de raccordement d'une installation de Production photovoltaïque de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA avec souhait de bénéficier du dispositif d'obligation d'achat, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 01/10/2017 | Enedis-FOR-RAC_22E | V7 | 01/09/2017 | Changement du périmètre d'utilisation et prise en compte de l'arrêté du 9 mai 2017 | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_22E V6 |
| Demande de raccordement d'une installation de Production photovoltaïque de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA avec souhait de bénéficier du dispositif d'obligation d'achat, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_22E | V7.1 | 01/10/2017 | Prise en compte d'une nouvelle pièce exigée par l'arrêté du 9 mai 2017 | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_22E V7 |
| Demande de raccordement d'une installation de Production photovoltaïque de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA avec souhait de bénéficier du dispositif d'obligation d'achat, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Supprimé le 28/02/2023 | Enedis-FOR-RAC_22E | V8 | 02/12/2019 | Prise en compte de l'article L. 342-2 modifié du Code de l'énergie et de l'évolution du mandat de représentation - Nouveau réglage VFR 2019 des protections de découplage DIN VDE 0126-1-1. Ajout de questions relatives au SRRRER | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_22E V7.1 |
| Demande de raccordement d'une installation de Production photovoltaïque de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA avec souhait de bénéficier du dispositif d'obligation d'achat, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_22E | V9 | 01/03/2023 | Prise en compte de l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021 (S21) et de la nouvelle charte graphique Enedis | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_22E V8 |
| Demande de raccordement d'une installation de Production injectant sans onduleur et de puissance de raccordement ≤ 36 kVA, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 23/05/2018 | Enedis-FOR-RAC_23E | V2 | 01/01/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis et de la note Enedis-FOR-RAC_43E | Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_23E V1 |
| Demande de raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis d'une installation de Production de puissance de raccordement inférieure ou égale 36 kVA, hors photovoltaïque avec obligation d'achat | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_23E | V3 | 23/05/2018 | Changement du périmètre d'utilisation et prise en compte de l'arrêté du 7 juillet 2016, dit Arrêté Registre | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_23E V2 |
| Demande de raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis d'une installation de Production de puissance de raccordement inférieure ou égale 36 kVA, hors photovoltaïque avec obligation d'achat | ★ | Supprimé le 04/07/2023 | Enedis-FOR-RAC_23E | V4 | 02/12/2019 | Prise en compte de l'article L. 342-2 modifié du Code de l'énergie, de la note Enedis-NOI-RES_13E V7 (ajout de relais externe) et de l'évolution du mandat de représentation Nouveau réglage « VFR 2019 » des protections de découplage DIN VDE 0126-1-1 - Ajout de questions relatives au SRRRER | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_23E V3 |
| Demande de raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis d'une installation de Production de puissance de raccordement inférieure ou égale 36 kVA, hors photovoltaïque avec obligation d'achat | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_23E | V5 | 05/07/2023 | Introduction du CU-1, prise en compte du décret 2020-382 du 31 mars 2020, de la norme EN 50549-1 et de la nouvelle charte graphique Enedis, fin de l'exigence du plan de situation et autres simplifications. | Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_23E V4 |
| Demande de Pré-étude simple pour le raccordement d'une installation de consommation de puissance supérieure à 36 kVA, au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RAC_31E | V2 | 01/01/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_31E V1 |
| Demande de Pré-étude simple ou approfondie pour le raccordement d'une installation de consommation de puissance supérieure à 250 kVA, au Réseau Public de Distribution HTA géré par Enedis | | Supprimé le 29/06/2018 | Enedis-FOR-RAC_35E | V2 | 01/01/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_35E V1 |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|--|--------|--------------------------|--------------------|---------|--------------------|---|
| Demande de raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis d'une nouvelle Installation de Consommation d'électricité associée à une Installation de Production, de puissances de raccordement inférieures ou égales à 36 kVA | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_36E | V1 | 23/05/2018 | Création |
| Demande de raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis d'une nouvelle Installation de Consommation d'électricité associée à une Installation de Production, de puissances de raccordement inférieures ou égales à 36 kVA | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RAC_36E | V2 | 02/12/2019 | Prise en compte de l'article L. 342-2 modifié du Code de l'énergie, de la note Enedis-NOI-RES_13E V7 (ajout du relais externe) et de l'évolution du mandat de représentation - Nouveau réglage « VFR 2019 » des protections de découplage DIN VDE 0126-1-1. Ajout de questions relatives au SRRRRER |
| Demande de raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis d'une nouvelle Installation de Consommation d'électricité associée à une Installation de Production, de puissances de raccordement inférieures ou égales à 36 kVA | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RAC_36E | V3 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles de soustraire et d'injecter |
| Demande de mise sous tension pour essai (MSTPE) d'une Installation de Consommation pour les segments C1 à C4 | | Supprimé le 30/09/2019 | Enedis-FOR-RAC_41E | V2 | 01/01/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Formalisation des conditions de Mise Sous Tension Pour Essai [MSTPE] des installations de consommations en aval des points de raccordement HTA ou BT > 36kVA | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_41E | V3 | 01/10/2019 | Mise à jour de la note en conformité avec les procédures métiers |
| Modèle d'attestation de tenue en régime perturbé de tension et de fréquence dans le cadre du raccordement ou la modification substantielle, d'une Centrale de Production Pmax > 5 MW, au Réseau Public de Distribution HTA exploité par Enedis | | Supprimé le 25/06/2020 | Enedis-FOR-RES_15E | V2 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Pré-étude (simple ou approfondie) et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 01/01/2018 | Enedis-FOR-RES_18E | V12 | 19/05/2017 | Prise en compte de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Pré-étude (simple ou approfondie) et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 09/04/2018 | Enedis-FOR-RES_18E | V13 | 01/01/2018 | Certificat installateur à partir du 1er janvier 2018 conformément à l'arrêté du 9 Mai 2017. Autorisation de transmission des données à EDF OA |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Pré-étude (simple ou approfondie) et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 05/07/2018 | Enedis-FOR-RES_18E | V14 | 09/04/2018 | Ajout des capacités d'accueil des départs existants à proximité immédiate pour les producteurs HTA |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 13/06/2019 | Enedis-FOR-RES_18E | V15 | 05/07/2018 | Modification découlant de la suppression de la prestation de Pré-Étude |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RES_18E | V16 | 14/06/2019 | Correction des données d'Obligations d'achat relatives aux panneaux photovoltaïques conformément à l'arrêté du 9 mai 2017 « S17 ». Correction du § « Capacité d'accueil des départs HTA » suite au décret n°2018-544 du 28 juin 2018 relatif aux S3REnR. Nouveau réglage « VFR 2019 » des protect. de découplage DIN VDE 016-1-1 suite à l'entrée en vigueur du code RIG. |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_18E | V17 | 02/12/2019 | Prise en compte de l'article L. 342-2 du code de l'énergie |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 08/10/2021 | Enedis-FOR-RES_18E | V18 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles d'injecter et de soustraire |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 16/08/2022 | Enedis-FOR-RES_18E | V19 | 09/10/2021 | Ajout de l'offre de raccordement alternative à modulation de puissance en application de l'article D342-23 - Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 - Mise à jour selon les modalités de l'arrêté du 6 octobre 2021 (tarif d'obligation d'achat S21) |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | ★ Supprimé le 12/02/2023 | Enedis-FOR-RES_18E | V20 | 17/08/2022 | Précision concernant les protections de découplage intégrées aux onduleurs pour les installations raccordées en BT Compléments nécessaires au S21 Ajout de la fiche de caractéristiques du filtre 175Hz |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | ★ Applicable | Enedis-FOR-RES_18E | V21 | 13/02/2023 | Précision concernant le bridage et les caractéristiques en puissance réactive des producteurs |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Pré-étude (simple ou approfondie) et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production hors photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 09/04/2018 | Enedis-FOR-RES_20E | V6 | 20/04/2017 | Prise en compte de l'arrêté du 7 juillet 2016 pris en application des articles D. 141-12-5, D. 142-9-2, D. 142-9-3 et D. 142-9-5 du code de l'énergie. Prise en compte du décret no 2016-434 du 11 avril 2016 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux Schémas Régionaux de Raccordement au réseau des énergies renouvelables |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Pré-étude (simple ou approfondie) et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production hors photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 05/07/2018 | Enedis-FOR-RES_20E | V7 | 09/04/2018 | Ajout des capacités d'accueil des départs existants à proximité immédiate pour les producteurs HTA |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production hors photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 13/06/2019 | Enedis-FOR-RES_20E | V8 | 05/07/2018 | Modification découlant de la suppression de la prestation de Pré-Étude |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification | |
|---|--------|------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--|----------|
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production hors photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RES_20E | V9 | 14/06/2019 | Prise en compte de la note Enedis-NOI-RES_13E V7 : ajout du relais externe conforme à la prénorme DIN VDE 0126-1-1. Nouveau réglage « VFR 2019 » des protections de découplage DIN VDE suite à l'entrée en vigueur du code RfG. Correction du § « Capacité d'accueil des départs HTA » suite au décret n°2018-544 du 28 juin 2018 relatif aux S3REnR | |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production hors photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_20E | V10 | 02/12/2019 | Prise en compte de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production hors photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 14/10/2021 | Enedis-FOR-RES_20E | V11 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des Installations susceptibles d'injecter et de soutirer | |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production hors photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 16/08/2022 | Enedis-FOR-RES_20E | V12 | 15/10/2021 | Ajout de l'offre de raccordement alternative à modulation de puissance en application de l'article D342-23 - Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 | |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production hors photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | ★ | Supprimé le 12/02/2023 | Enedis-FOR-RES_20E | V13 | 17/08/2022 | Précision concernant les protections de découplage intégrées aux onduleurs pour les installations raccordées en BT | |
| Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production hors photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_20E | V14 | 13/02/2023 | Précision concernant le bridage et les caractéristiques en puissance réactive des producteurs | |
| Mode d'emploi des Fiches de Collecte de renseignements pour une Pré-étude (simple ou approfondie) et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 05/07/2018 | Enedis-OPE-RES_08E | V4 | 20/04/2017 | Prise en compte de l'arrêté du 7 juillet 2016 pris en application des articles D. 141-12-5, D. 142-9-2, D. 142-9-3 et D. 142-9-5 du code de l'énergie. Prise en compte du décret no 2016-434 du 11 avril 2016 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux Schémas Régionaux de Raccordement au réseau des énergies renouvelables | |
| Mode d'emploi des Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production de puissance supérieure à 36 kVA | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-OPE-RES_08E | V5 | 05/07/2018 | Modification découlant de la suppression de la prestation de Pré-Étude | |
| Mode d'emploi des Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance supérieure à 36 kVA | | Applicable | Enedis-OPE-RES_08E | V6 | 04/05/2020 | Unification du parcours client pour les Installations susceptibles d'injecter et de soutirer | |
| Procédure de traitement des raccordements au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis des infrastructures de recharge de véhicules électriques sur les aires de services du réseau routier national ou autoroutier | | Applicable | Enedis-PRO-RAC_028E | V1 | 11/10/2021 | Renforcement de l'aide à l'emploi des Fiches de collecte pour les Installations de stockage | |
| Procédure de traitement des raccordements au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis des installations électriques nécessaires aux engagements des opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires (New deal mobile) | | Applicable | Enedis-PRO-RAC_029E | V1 | 11/10/2021 | Création du document | |
| Procédure de traitement des demandes d'avis pour l'instruction des certificats et des autorisations d'urbanisme | ★ | Applicable | Enedis-PRO-RAC_030E | V1 | 05/10/2022 | Création | |
| Procédure de modification d'une Installation de Production en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, déjà raccordée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Applicable | Enedis-PRO-RES_081E | V1 | 10/12/2021 | Création | |
| Études et méthodes associées | | | | | | | |
| Deploiement d'infrastructures collectives de recharge relevant du réseau public de distribution d'électricité dans les immeubles collectifs à usage principal d'habitation : règles de dimensionnement, de raccordement et de déclenchement des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité | | ★ | Applicable | Enedis-NMO-RAC_002E | V1 | 20/07/2023 | Création |
| Liste des études à mener pour le raccordement d'un utilisateur HTA au Réseau Public de Distribution | | Applicable | Enedis-NOI-RES_02E | V4 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | |
| Cahier des Charges Technique Particulier (CCTP) applicable aux prestations d'études de réalisation pour la construction des Ouvrages dédiés, sous la responsabilité du Mandataire en application de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | | Applicable | Enedis-NOI-RES_080E | V1 | 01/11/2019 | Création | |
| Cahier des Charges Techniques Particuliers (CCTP) applicable aux prestations d'études de sol pour la construction des Ouvrages dédiés, sous la responsabilité du Mandataire en application de l'article L.342-2 du code de l'énergie | | Applicable | Enedis-NOI-RES_081E | V1 | 01/11/2019 | Création | |
| Cahier des Charges Technique Particulier (CCTP) applicable aux prestations de travaux de forage dirigé pour la construction des Ouvrages dédiés, sous la responsabilité du Mandataire en application de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | | Applicable | Enedis-NOI-RES_082E | V1 | 01/11/2019 | Création | |
| Cahier des Charges Technique Particulier (CCTP) applicable aux prestations d'Investigations Complémentaires (IC) et d'Opérations de Localisation (OL) non intrusives pour la construction des Ouvrages dédiés, sous la responsabilité du Mandataire en application de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | | Applicable | Enedis-NOI-RES_083E | V1 | 01/11/2019 | Création | |
| Cahier des Charges Technique Particulier applicable aux prestations de Reperage Avant Travaux amiante et HAP dans les enrobés, pour la construction des Ouvrages dédiés, sous la responsabilité du Mandataire en application de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | | Applicable | Enedis-NOI-RES_084E | V1 | 01/11/2019 | Création | |
| Cahier des Charges Technique Particulier (CCTP) applicable aux prestations de travaux pour la construction des Ouvrages dédiés, sous la responsabilité du Mandataire en application de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | | Applicable | Enedis-NOI-RES_085E | V1 | 01/11/2019 | Création | |
| Règles d'établissement des Schémas de comptage et de Raccordement au Réseau Public de Distribution des Sites de production HTA et BT de puissance comprise entre 36 et 250 kVA | ★ | Supprimé le 16/07/2023 | Enedis-NOI-RES_46E | V2 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | |
| Démarche et règles d'établissement des Schémas de comptage et de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT ou HTA des Installations de Production ou susceptibles d'injecter et de soutirer de puissance supérieure à 36 kVA | ★ | Applicable | Enedis-NOI-RES_46E | V3 | 17/07/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020, mise en conformité avec la DTR Enedis-NOI-CPT_01E, mise en conformité avec la dernière version de la DTR Enedis-PRO-RES_67E | |
| Principe et conditions de mise en œuvre d'une régulation locale de puissance réactive pour les Installations de Production raccordées au Réseau Public de Distribution HTA | | Applicable | Enedis-NOI-RES_60E | V2 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification | |
|--|--------|------------------------|---------------------|---------|--------------------|--|---|
| Etude de l'impact sur la tenue thermique et sur le plan de tension des Ouvrages en réseau pour le Raccordement d'une production décentralisée en HTA | | Supprimé le 25/06/2018 | Enedis-PRO-RES_05E | V9 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale Enedis | Annule et remplace ERDF-PRO-RES_05E V8 |
| Etude de l'impact sur la tenue thermique et sur le plan de tension des Ouvrages en réseau pour le Raccordement d'une production décentralisée en HTA | | Supprimé le 23/01/2019 | Enedis-PRO-RES_05E | V10 | 25/06/2018 | Calcul du ratio Pmin/P*max et contraintes en schéma secourant | Annule et remplace Enedis-PRO-RES_05E V9 |
| Etude de l'impact sur la tenue thermique et sur le plan de tension des Ouvrages en réseau pour le Raccordement d'une production décentralisée en HTA | ★ | Supprimé le 12/02/2023 | Enedis-PRO-RES_05E | V11 | 24/01/2019 | Introduction d'un nouveau câble HTA dans les tables pratiques pour le choix de la section économique des câbles HTA | Annule et remplace Enedis-PRO-RES_05E V10 |
| Etude de l'impact sur la tenue thermique et sur le plan de tension des Ouvrages en réseau pour le Raccordement d'une production décentralisée en HTA | ★ | Supprimé le 30/06/2023 | Enedis-PRO-RES_05E | V12 | 13/02/2023 | Prise en compte des capacités constructives des producteurs en départ direct (Tanphi = -0,35) et du foisonnement des productions éolienne et solaire | Annule et remplace Enedis-PRO-RES_05E V11 |
| Etude de l'impact sur la tenue thermique et sur le plan de tension des Ouvrages en réseau pour le Raccordement d'une production décentralisée en HTA | ★ | Applicable | Enedis-PRO-RES_05E | V13 | 01/07/2023 | Introduction définitive de la section de câbles 400 mm ² alu : suppression des abaques de sections économiques sans cette section | Annule et remplace Enedis-PRO-RES_05E V12 |
| Étude de l'impact sur la tenue thermique, la tension et le comptage dans les Postes Sources pour le raccordement d'une production décentralisée en HTA | ★ | Supprimé le 12/02/2023 | Enedis-PRO-RES_06E | V6 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-PRO-RES_06E V5 |
| Etude de l'impact sur la tenue thermique, la tension et le comptage dans les Postes Sources pour le raccordement d'une production décentralisée HTA | ★ | Applicable | Enedis-PRO-RES_06E | V7 | 13/02/2023 | Prise en compte des capacités constructives des producteurs en départ direct (Tanphi = -0,35) et du foisonnement des productions solaire et éoliennes | Annule et remplace Enedis-PRO-RES_06E V6 |
| Structures de référence des Postes Sources - Référentiel technique pour le raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Applicable | Enedis-PRO-RES_079E | V1 | 18/01/2021 | Création | |
| Étude de tenue aux courants de court circuit pour le raccordement d'une production décentralisée en HTA | | Applicable | Enedis-PRO-RES_07E | V4 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-PRO-RES_07E V3 |
| Étude de tenue aux courants de court circuit pour le raccordement d'une production décentralisée en HTA - Analyse de risque | | Applicable | Enedis-PRO-RES_08E | V4 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-PRO-RES_08E V3 |
| Étude de l'impact sur le plan de protection du raccordement d'une production décentralisée en HTA | | Applicable | Enedis-PRO-RES_09E | V4 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-PRO-RES_09E V3 |
| Étude de la protection de découplage pour le raccordement d'une production décentralisée en HTA | | Supprimé le 25/06/2020 | Enedis-PRO-RES_10E | V4 | 11/07/2016 | Remplacement de la protection H.3 par la protection H.3.1. Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale Enedis. | Annule et remplace ERDF-PRO-RES_10E V3 |
| Description et étude des protections de découplage pour le raccordement des Installations de Production raccordées au Réseau Public de Distribution | | Supprimé le 16/08/2022 | Enedis-PRO-RES_10E | V5 | 26/06/2020 | Prise en compte du règlement européen 2016/631 et de son arrêté du 9 juin 2020 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement aux réseaux d'électricité - Intégration et mise à jour des éléments descriptifs relatifs aux protections de découplage initialement inscrits dans la note Enedis-NOI-RES_13E | Annule et remplace Enedis-PRO-RES_10E V4 |
| Description et étude des protections de découplage pour le raccordement des installations de production raccordées au Réseau Public de Distribution | | Applicable | Enedis-PRO-RES_10E | V6 | 17/08/2022 | Ajout de précision relative à la définition de la tension simple et précision sur la temporisation de la protection max Vo. Référence à la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) remplacée par la version (2013-08) | Annule et remplace Enedis-PRO-RES_10E V5 |
| Étude de l'impact sur la transmission tarifaire pour le raccordement d'une production décentralisée en HTA | | Applicable | Enedis-PRO-RES_11E | V5 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-PRO-RES_11E V4 |
| Étude des variations rapides de tension pour le raccordement d'une production décentralisée en HTA | | Supprimé le 13/01/2022 | Enedis-PRO-RES_12E | V4 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-PRO-RES_12E V3 |
| Étude des variations rapides de tension pour le raccordement d'une production décentralisée en HTA | | Applicable | Enedis-PRO-RES_12E | V5 | 14/01/2022 | Déclinaison de l'article 32 de l'arrêté du 9 juin 2020 | Annule et remplace ERDF-PRO-RES_12E V4 |
| Étude des émissions harmoniques pour le raccordement d'une production décentralisée en HTA | | Applicable | Enedis-PRO-RES_13E | V4 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-PRO-RES_13E V3 |
| Mise en place du Dispositif d'Échange d'Informations d'Exploitation pour le raccordement d'une production décentralisée en HTA | | Applicable | Enedis-PRO-RES_14E | V5 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-PRO-RES_14E V4 |
| Principes d'étude et de développement du réseau pour le raccordement des clients consommateurs et producteurs BT | | Supprimé le 08/02/2018 | Enedis-PRO-RES_43E | V3 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-PRO-RES_43E V2 |
| Principes d'étude et de développement du réseau pour le raccordement des clients consommateurs et producteurs BT | | Supprimé le 01/08/2019 | Enedis-PRO-RES_43E | V4 | 08/02/2018 | Nouveaux critères de choix des transformateurs HTA/BT et réglages des prises transformateurs | Annule et remplace Enedis-PRO-RES_43E V3 |
| Principes d'étude et de développement du réseau pour le raccordement des clients consommateurs et producteurs BT | | Applicable | Enedis-PRO-RES_43E | V5 | 02/08/2019 | Modification des hypothèses de réglage de la prise des transformateurs HTA/BT pour les études | Annule et remplace Enedis-PRO-RES_43E V4 |
| Principes d'étude et règles techniques pour le raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis d'une Installation de Consommation en HTA | | Supprimé le 31/10/2020 | Enedis-PRO-RES_50E | V2 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-PRO-RES_50E V1 |
| Principes d'étude et règles techniques pour le raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis d'une Installation de Consommation en HTA | | Applicable | Enedis-PRO-RES_50E | V3 | 01/11/2020 | Mise à jour du taux d'actualisation et des sections économiques | Annule et remplace Enedis-PRO-RES_50E V2 |
| Méthode de calcul des coûts prévisionnels pour les travaux de création ou de renforcement sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis dans le cadre des Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) | | Applicable | Enedis-PRO-TEC_020E | V1 | 10/02/2021 | Création | |
| A.1.3. Cahiers des charges fonctionnels | | | | | | | |
| Comptage | | | | | | | |
| Documentation Technique de Référence - Comptage | | Supprimé le 28/08/2017 | Enedis-NOI-CPT_01E | V6 | 15/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-NOI-CPT_01E V5 |
| Documentation Technique de Référence - Comptage | | Applicable | Enedis-NOI-CPT_01E | V7 | 28/08/2017 | Ajouts relatifs aux compteurs SAPHIR, à l'évolution de la solution de référence pour le télé-accès, à la mise à jour de la NF C 137100, à la métrologie. | Annule et remplace Enedis-NOI-CPT_01E V6 |
| Sorties de télé-information client des appareils de comptage électroniques utilisés par Enedis | | Applicable | Enedis-NOI-CPT_02E | V6 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-NOI-CPT_02E V5 |
| Télé-relevé par liaison téléphonique RTC des appareils de comptage de type « Compteur Jaune Electronique » | | Applicable | Enedis-NOI-CPT_03E | V3 | 01/01/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-NOI-CPT_03E V2 |
| Télé-relevé par liaison téléphonique RTC des appareils de comptage de type « Compteur Vert Electronique » | | Applicable | Enedis-NOI-CPT_04E | V3 | 01/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-NOI-CPT_04E V2 |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|--|--------|--------------------------|--------------------|---------|--------------------|---|
| Télé-relevé par liaison téléphonique RTC des appareils de comptage de type « Interface Clientèle Emeraude à deux quadrants » | | Applicable | Enedis-NOI-CPT_05E | V4 | 01/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Télé-relevé par liaison téléphonique RTC des appareils de comptage de type « Interface Clientèle Emeraude à quatre quadrants » | | Applicable | Enedis-NOI-CPT_16E | V2 | 01/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Accès aux borniers-client des comptages utilisés par Enedis | | Applicable | Enedis-NOI-CPT_19E | V2 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Informations disponibles à l'affichage des appareils de comptage de type « Interface Clientèle Emeraude à quatre quadrants » | | Applicable | Enedis-NOI-CPT_23E | V2 | 01/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Télé-relevé par liaison téléphonique RTC et GSM des appareils de comptage de type « PME-PMI » | | Applicable | Enedis-NOI-CPT_36E | V2 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Sorties de télé-information client des appareils de comptage Linky utilisés en généralisation par Enedis | | Supprimé le 01/06/2018 | Enedis-NOI-CPT_54E | V2 | 01/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Sorties de télé-information client des appareils de comptage Linky utilisés en généralisation par Enedis | | Applicable | Enedis-NOI-CPT_54E | V3 | 01/06/2018 | Précision sur le filtre de calcul des puissances maximales et de la détermination de la surpuissance. Précision sur la labellisation des récepteurs de téléinformation |
| Télé-relevé des appareils de comptage de type "SAPHIR" | | Applicable | Enedis-NOI-CPT_56E | V2 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Cahier des Charges fonctionnel de la qualimétrie | | Applicable | Enedis-NOI-RES_12E | V3 | 01/01/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Protections des installations de production raccordées au réseau public de distribution | | Supprimé le 13/12/2018 | Enedis-NOI-RES_13E | V6 | 11/07/2016 | Remplacement de la protection H.3 par la protection H.3.1 et mise à jour de la liste des protections acceptées pour la production raccordée au réseau basse tension. Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale Enedis. |
| Protections des installations de production raccordées au réseau public de distribution | | Supprimé le 25/06/2020 | Enedis-NOI-RES_13E | V7 | 14/12/2018 | Modification du temps de transmission pour une téléaction. Introduction pour la BT du type de relais de découplage compatible DIN VDE 0126-1-1/A1 |
| Présentation du Dispositif d'Echange d'Informations d'Exploitation (DEIE) entre Enedis et un Site Producteur raccordé en HTA sur le Réseau Public de Distribution | | Applicable | Enedis-NOI-RES_14E | V4 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| A.1.4. Modèles de contrats et de conventions | | | | | | |
| Modèle de Contrat Enedis /<Fournisseur> relatif à l'accès au Réseau Public de Distribution, à son utilisation et à l'échange de données pour les Points de Connexion en Contrat Unique | | Supprimé le 01/08/2017 | Enedis-FOR-CF_02E | V7 | 01/02/2017 | Mises à jour et adaptation au déploiement des Compteurs Communicants |
| Modèle de Contrat Enedis /<Fournisseur> relatif à l'accès au Réseau Public de Distribution, à son utilisation et à l'échange de données pour les Points de Connexion en Contrat Unique | | Supprimé le 01/01/2018 | Enedis-FOR-CF_02E | V7.1 | 01/08/2017 | Prise en compte de la délibération de la CRE du 17 novembre 2016 sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité HTA et BT (dite « TURPE 5 »). Ouverture de la possibilité de souscrire deux contrats GRD-F pour une même personne morale fournisseur afin de rattacher chaque Périmètre de facturation à un RE distinct |
| Modèle de Contrat Enedis /<Fournisseur> relatif à l'accès au Réseau Public de Distribution, à son utilisation et à l'échange de données pour les Points de Connexion en Contrat Unique | | Supprimé le 11/07/2020 | Enedis-FOR-CF_02E | V8 | 01/01/2018 | Prise en compte de la délibération de la CRE du 18 janvier 2018 portant décision sur la composante d'accès aux réseaux publics de distribution d'électricité pour la gestion de clients en contrat unique dans les domaines de tension HTA et BT |
| MODÈLE DE CONTRAT GRD /<Fournisseur> relatif à l'accès au Réseau Public de Distribution, à son utilisation et à l'échange de données pour les Points de Connexion en Contrat Unique | | ★ Supprimé le 14/03/2023 | Enedis-FOR-CF_02E | V9 | 12/07/2020 | Application du modèle de contrat GRD-F commun aux GRD avec prise en compte des spécificités d'Enedis, intégrant notamment la simplification contractuelle pour les autocosommateurs individuels |
| Modèle de contrat Enedis /<Fournisseur> relatif à l'accès au Réseau Public de Distribution, à son utilisation et à l'échange de données pour les Points de Connexion en Contrat Unique | | ★ Applicable | Enedis-FOR-CF_02E | V10 | 11/03/2023 | Prise en compte de la délibération de la CRE du 1er décembre 2022 (nouveau modèle de contrat GRD-F commun aux GRD) - Retrait de l'autoconsommation individuelle |
| Modèle de contrat Enedis /< Acheteur > relatif à l'accès au Réseau Public de Distribution, à son utilisation et à l'échange de données pour les Points de Connexion en Contrat Unique en Injection | | ★ Applicable | Enedis-FOR-CF_057E | V1 | 15/02/2023 | Création |
| Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une installation de consommation raccordée en HTA Conditions générales | | Supprimé le 01/05/2018 | Enedis-FOR-CF_09E | V3.1 | 22/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une installation de consommation raccordée en HTA Conditions générales | | Applicable | Enedis-FOR-CF_09E | V4 | 01/05/2018 | Adaptations aux dernières évolutions techniques et réglementaires. Prise en compte de la délibération de la CRE relative aux tarifs d'utilisation du Réseau Public de Distribution d'électricité dans les domaines de tension HTA et BT |
| Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une installation de consommation de puissance supérieure à 36 kVA raccordée en basse tension Conditions générales | | Supprimé le 01/05/2018 | Enedis-FOR-CF_10E | V3.1 | 22/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une installation de consommation de puissance supérieure à 36 kVA raccordée en Basse Tension Conditions générales | | Applicable | Enedis-FOR-CF_10E | V4 | 01/05/2018 | Prise en compte des adaptations liées à TURPE 5 et aux évolutions des conditions générales |
| Modèle de Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une installation de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA raccordée en basse tension Conditions générales | | Supprimé le 31/08/2018 | Enedis-FOR-CF_11E | V3.1 | 22/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une installation de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA raccordée en basse tension - Conditions générales | | Applicable | Enedis-FOR-CF_11E | V4 | 01/09/2018 | Adaptations aux dernières évolutions techniques et réglementaires. Prise en compte de la délibération de la CRE relative aux tarifs d'utilisation du Réseau Public de Distribution d'électricité dans les domaines de tension HTA et BT |
| Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une Installation de Production raccordée en HTA Conditions Générales | | Supprimé le 28/04/2019 | Enedis-FOR-CF_13E | V9.1 | 15/03/2017 | Prise en compte de la loi de régulation locale de puissance réactive en fonction de la Tension de Fourniture |
| Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une Installation de Production raccordée en HTA Conditions Générales | | ★ Supprimé le 01/01/2023 | Enedis-FOR-CF_13E | V9.2 | 29/04/2019 | Mise en œuvre de la décision du comité de règlement des différends et des sanctions de la CRE du 11 juin 2018 |
| Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une Installation de Production raccordée en HTA - Conditions Générales | | ★ Applicable | Enedis-FOR-CF_13E | V10 | 02/01/2023 | Révision des engagements relatifs à la continuité de l'accès au Réseau et modification de la durée du contrat, prise en compte des nouveaux motifs d'indisponibilités, diverses modifications |
| Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une Installation de Production de puissance > 36 kVA raccordée en basse tension Conditions Générales | | Supprimé le 16/07/2018 | Enedis-FOR-CF_14E | V6.2 | 01/08/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale Enedis |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|---|--------|--------------------------|-------------------|---------|--------------------|---|
| Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une Installation de Production de puissance > 36 kVA raccordée en Basse Tension Conditions Générales | | Supprimé le 31/07/2021 | Enedis-FOR-CF_14E | V7 | 16/07/2018 | Adaptations aux évolutions techniques et réglementaires. Modification de la durée du contrat |
| Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une Installation de Production de puissance > 36 kVA raccordée en Basse Tension - Conditions Générales | | Supprimé le 31/03/2022 | Enedis-FOR-CF_14E | V8 | 01/08/2021 | Adaptations aux évolutions du TURPE 6 (CER) |
| Contrat d'Accès au Réseau public de Distribution d'une Installation de Production d'énergie électrique de puissance > à 36 kVA raccordée en Basse Tension - Conditions Générales du document | | Applicable | Enedis-FOR-CF_14E | V9 | 01/04/2022 | Intégration des clauses relatives à l'exploitation |
| Modèle de Contrat de Raccordement, d'Accès et d'Exploitation (CRAE) pour une installation de production de puissance < 36 kVA raccordée au réseau public de distribution basse tension Conditions Générales | | Supprimé le 10/07/2018 | Enedis-FOR-CF_15E | V11 | 01/06/2017 | Mise à jour et adaptation au déploiement des Compteurs Communicants |
| Modèle de Contrat d'Accès et d'Exploitation (CAE) pour une Installation de Production de puissance < 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution Basse Tension Conditions Générales | | ★ Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-CF_15E | V12 | 10/07/2018 | Séparation des dispositions relatives au raccordement et celles relatives à l'accès au réseau et à l'exploitation |
| Modèle de Contrat d'Accès et d'Exploitation (CAE) pour une Installation de Production de puissance < 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution Basse Tension - Conditions Générales | | ★ Applicable | Enedis-FOR-CF_15E | V13 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et exigences relatives aux capacités en puissance réactive |
| Modèle de Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une Installation de Production raccordée en HTA. Conditions Particulières | | ★ Supprimé le 01/01/2023 | Enedis-FOR-CF_16E | V10.1 | 15/03/2017 | Prise en compte de la loi de régulation locale de puissance réactive en fonction de la Tension de Fourniture. Diverses modifications |
| Modèle de Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une Installation de Production raccordée en HTA - Conditions Particulières | | ★ Applicable | Enedis-FOR-CF_16E | V11 | 02/01/2023 | Prise en compte des nouvelles Conditions Générales |
| Modèle de contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une Installation de Production de puissance > 36 kVA raccordée en basse tension Conditions Particulières | | Supprimé le 16/07/2018 | Enedis-FOR-CF_17E | V6.1 | 01/06/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale Enedis |
| Modèle de contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une Installation de Production de puissance > 36 kVA raccordée en Basse Tension Conditions Particulières | | Supprimé le 31/07/2021 | Enedis-FOR-CF_17E | V7 | 16/07/2018 | Adaptations aux évolutions techniques et réglementaires |
| Modèle de contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une Installation de Production de puissance > 36 kVA raccordée en Basse Tension - Conditions Particulières | | Supprimé le 31/03/2022 | Enedis-FOR-CF_17E | V8 | 01/08/2021 | Adaptations aux évolutions du TURPE 6 (CER) |
| Modèle de Contrat d'Accès au Réseau public de Distribution pour une installation de Production de puissance > 36 kVA raccordée en Basse Tension - Conditions Particulières | | Applicable | Enedis-FOR-CF_17E | V9 | 01/04/2022 | Intégration des clauses relatives à l'exploitation |
| Modèle de Contrat de Raccordement, d'Accès et d'Exploitation (CRAE) pour une installation de production de puissance < 36 kVA raccordée au réseau public de distribution basse tension Conditions Particulières | | Supprimé le 10/07/2018 | Enedis-FOR-CF_25E | V12 | 01/06/2017 | Adaptation aux évolutions réglementaires et prise en compte du déploiement des compteurs communicants |
| Modèle de Contrat d'Accès et d'Exploitation (CAE) pour une Installation de Production de puissance ≤ 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution Basse Tension Conditions Particulières | | ★ Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-CF_25E | V13 | 10/07/2018 | Séparation des dispositions relatives au raccordement et celles relatives à l'accès au réseau et à l'exploitation |
| Modèle de Contrat d'Accès et d'Exploitation (CAE) pour une Installation de Production de puissance ≤ 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution Basse Tension - Conditions Particulières | | ★ Applicable | Enedis-FOR-CF_25E | V14 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et exigences relatives aux capacités en puissance réactive |
| Modèle de contrat d'accès en soutirage pour un site de consommation raccordé au Réseau Public de Distribution HTA Conditions particulières et avenants | | Supprimé le 01/05/2018 | Enedis-FOR-CF_28E | V3.1 | 22/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de contrat d'accès en soutirage pour un site de consommation raccordé au Réseau Public de Distribution HTA Conditions particulières et avenants | | Applicable | Enedis-FOR-CF_28E | V4 | 01/05/2018 | Adaptations aux dernières évolutions techniques et réglementaires. Prise en compte de la délibération de la CRE relative aux tarifs d'utilisation du Réseau Public de Distribution d'électricité dans les domaines de tension HTA et BT |
| Modèle de Contrat d'accès en soutirage pour un site de consommation raccordé au Réseau Public de Distribution BT > 36 kVA Conditions particulières et avenants | | Supprimé le 01/05/2018 | Enedis-FOR-CF_30E | V2.1 | 22/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Contrat d'accès en soutirage pour un site de consommation raccordé au Réseau Public de Distribution BT > 36 kVA Conditions particulières et avenants | | Applicable | Enedis-FOR-CF_30E | V3 | 01/05/2018 | Prise en compte des adaptations liées à TURPE 5 et aux évolutions des conditions générales |
| Modèle de Contrat d'Accès au Réseau Public de Distribution pour une installation de consommation de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA raccordée en basse tension Conditions Particulières | | Supprimé le 31/08/2018 | Enedis-FOR-CF_31E | V2.1 | 22/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Contrat d'Accès au Réseau Public de Distribution pour une installation de consommation de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA raccordée en basse tension Conditions Particulières | | Applicable | Enedis-FOR-CF_31E | V3 | 01/09/2018 | Adaptations aux dernières évolutions techniques et réglementaires. Prise en compte de la délibération de la CRE relative aux tarifs d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité dans les domaines de tension HTA et BT |
| Modèle de Contrat d'Accès au Réseau Public de Distribution d'électricité (CARD) pour une Entreprise Locale de Distribution (ELD) - HTA - Conditions Particulières et avenants | | Supprimé le 01/05/2018 | Enedis-FOR-CF_35E | V5 | 01/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Contrat d'Accès au Réseau Public de Distribution d'électricité (CARD) pour une Entreprise Locale de Distribution (ELD) - HTA - Conditions Particulières et avenants | | Supprimé le 24/01/2019 | Enedis-FOR-CF_35E | V6 | 01/05/2018 | Adaptations aux évolutions induites par TURPE 5. Modification des engagements en matière d'indisponibilité en injection |
| Modèle de Contrat d'Accès au Réseau Public de Distribution d'électricité (CARD) pour une Entreprise Locale de Distribution (ELD) - HTA - Conditions Particulières et avenants | | Applicable | Enedis-FOR-CF_35E | V6.1 | 25/01/2019 | Modification des engagements en matière d'indisponibilité en injection |
| Contrat d'Accès au Réseau de Distribution d'électricité (CARD) pour une Entreprise Locale de Distribution (ELD) - HTA Conditions Générales | | Supprimé le 01/05/2018 | Enedis-FOR-CF_37E | V4 | 01/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Contrat d'Accès au Réseau de Distribution d'électricité (CARD) pour une Entreprise Locale de Distribution (ELD) - HTA Conditions Générales | | Supprimé le 24/01/2019 | Enedis-FOR-CF_37E | V5 | 01/05/2018 | Adaptation aux évolutions induites par TURPE 5. Modification des engagements en matière d'indisponibilité en injection |
| Contrat d'Accès au Réseau de Distribution d'électricité (CARD) pour une Entreprise Locale de Distribution (ELD) - HTA Conditions Générales | | Applicable | Enedis-FOR-CF_37E | V5.1 | 25/01/2019 | Modification des engagements en matière d'indisponibilité en injection |
| Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du Réseau Public de Distribution HTA via une alimentation de secours pour un client disposant d'une alimentation principale HTB | | Applicable | Enedis-FOR-CF_39E | V2 | 15/09/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Convention Enedis / < Fournisseur > relative à la dématérialisation fiscale des factures d'acheminement | | Supprimé le 01/12/2021 | Enedis-FOR-CF_42E | V1.1 | 01/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de contrat de transmission de données entre un responsable d'équilibre et Enedis dans le cadre de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique | | Applicable | Enedis-FOR-CF_43E | V1.1 | 01/11/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Convention Enedis / <Fournisseur> relative à la dématérialisation au format pdf signé RGS ** des factures d'acheminement | | Supprimé le 03/04/2018 | Enedis-FOR-CF_47E | V1.1 | 01/06/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle de Convention Enedis /<Fournisseur> relative à la dématérialisation au format pdf signé RGS ** des factures d'acheminement | | Supprimé le 01/09/2018 | Enedis-FOR-CF_47E | V2 | 03/04/2018 | Remplacement de la période de test par une période de validation. Possibilité de signature électronique |
| Modèle de Convention Enedis/<Fournisseur> relative à la dématérialisation au format pdf signé RGS ** des factures d'acheminement | | Applicable | Enedis-FOR-CF_47E | V2.1 | 01/09/2018 | Ouverture à la dématérialisation de nouveaux flux |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|--|--------|------------------------|---------------------|---------|--------------------|--|
| Modèle de Convention-cadre Raccordement Enedis / Fournisseur | | Applicable | Enedis-FOR-RAC_01E | V2 | 01/10/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_01E V1 |
| Mandat spécial de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au Réseau Public de Distribution d'Électricité | | Supprimé le 31/03/2017 | ERDF-FOR-RAC_02E | V3 | 09/07/2008 | Adaptation du document au périmètre variable du mandat exercé par le Mandataire ; intégration des remarques recevables formulées lors de la concertation externe Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_02E V2.2 |
| Mandat de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au Réseau Public de Distribution d'Électricité | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_02E | V4 | 01/04/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_02E V3 |
| Mandat spécial de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au Réseau Public de Distribution d'Électricité | | Supprimé le 31/08/2022 | Enedis-FOR-RAC_02E | V5 | 02/12/2019 | Élargissement du périmètre d'utilisation du mandat, éclaircissement des pouvoirs du mandataire et prise en compte de l'article L342-2 du code de l'énergie Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_02E V4 |
| Mandat de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au Réseau Public de Distribution d'Électricité | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_02E | V6 | 01/09/2022 | Élargissement du périmètre d'utilisation du mandat au CARD-1 Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_02E V5 |
| Contribution financière de la commune ou de l'EPCI pour une extension du Réseau Public de Distribution rendue nécessaire par une opération ayant fait l'objet d'un permis de construire - Article L342-11 1 alinéa 2 du code de l'énergie | ★ | Supprimé le 02/04/2023 | Enedis-FOR-RAC_059E | V1 | 01/07/2021 | Création |
| Modèle : Contribution financière de la commune ou de l'EPCI pour une extension du Réseau Public de Distribution rendue nécessaire par une opération ayant fait l'objet d'un permis de construire - Article L342-11 1 alinéa 2 du code de l'énergie | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_059E | V2 | 03/04/2023 | Modifications suite échanges avec France Urbaine Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_059E-V1 |
| Convention de raccordement individuel pour une installation de consommation en BT de puissance supérieure à 36 kVA Conditions Générales | | Supprimé le 01/09/2017 | ERDF-FOR-RAC_18E | V1 | 01/05/2009 | Création |
| Convention de Raccordement individuel pour une Installation de Consommation en BT de puissance supérieure à 36 kVA Conditions Générales | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_18E | V2 | 01/09/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis. Nouvelles conditions de construction des Installations de télécommunication Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_18E V1 |
| Convention de Raccordement individuel pour une Installation de Consommation en BT de puissance supérieure à 36 kVA - Conditions Générales | ★ | Supprimé le 02/04/2023 | Enedis-FOR-RAC_18E | V3 | 02/12/2019 | Prise en compte des dispositions de l'article L. 342-2 du code de l'énergie Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_18E V2 |
| Convention/Offre estimative/PRAC/Avenant L. 342-2 de Raccordement au Réseau Public de Distribution d'une Installation de consommation de puissance comprise entre 37 et 250 kVA - Conditions Générales | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_18E | V4 | 03/04/2023 | Simplification de la structure documentaire et enrichissement de la documentation des conditions générales Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_18E V3 |
| Convention de raccordement individuel pour une installation de consommation en BT de puissance supérieure à 36 kVA. Conditions Particulières | | Supprimé le 01/09/2017 | ERDF-FOR-RAC_42E | V2 | 01/11/2015 | Adaptation de l'identité visuelle Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_42E V1 |
| Modèle de Convention de raccordement individuel pour une Installation de Consommation en BT de puissance supérieure à 36 kVA Conditions Particulières | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_42E | V3 | 01/09/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis. Nouvelles conditions de construction des Installations de télécommunication Annule et remplace ERDF-FOR-RAC_42E V2 |
| Modèle de Convention de Raccordement individuel pour une Installation de Consommation en BT de puissance supérieure à 36 kVA - Conditions Particulières | ★ | Supprimé le 02/04/2023 | Enedis-FOR-RAC_42E | V4 | 02/12/2019 | Prise en compte des dispositions de l'article L. 342-2 du code de l'énergie Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_42E V3 |
| Convention/Offre estimative/PRAC/Avenant L. 342-2 de Raccordement au Réseau Public de Distribution d'une Installation de consommation de puissance comprise entre 37 et 250 kVA - Conditions Particulières | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_42E | V5 | 03/04/2023 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 Simplification de la structure documentaire et modification de la lisibilité des conditions particulières Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_42E V2, Enedis-FOR-RAC_20E-V5, Enedis-FOR-RAC_057E-V2, Enedis-FOR-RAC_47E-V2 |
| Modèle de Convention d'Auto Consommation sans injection pour une Installation de Production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par Enedis | | Supprimé le 11/12/2019 | Enedis-FOR-RAC_43E | V3 | 15/04/2017 | Adaptation réglementaire (arrêté du 7 juillet 2016, dit Arrêté Registre) Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_43E V2 |
| Modèle de Convention d'AutoConsommation Sans Injection pour une Installation de Production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RAC_43E | V4 | 12/12/2019 | Passage à 1 signature, élargissement à tous les sites consommation, reformulation article 16 et ajout d'une annexe 4 (formulaire) Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_43E V3 |
| Modèle de Convention d'Auto-Consommation Sans Injection pour une Installation de Production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RAC_43E | V5 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et exigences relatives aux capacités en puissance réactive Annule et remplace Enedis-FOR-RAC_43E V4 |
| Contrat de Mandat L. 342-2 | | Applicable | Enedis-FOR-RES_050E | V1 | 01/11/2019 | Création |
| Avenant L.342-2 aux Conditions Particulières de la Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_051E | V1 | 02/12/2019 | Création |
| Avenant L. 342-2 aux Conditions Particulières de la Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA ne relevant pas d'un SRRRER | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RES_051E | V2 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des Installations susceptibles d'injecter et de soutirer Annule et remplace Enedis-FOR-RES_051E V1 |
| Avenant L. 342-2 aux Conditions Particulières de la Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_051E | V3 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et des exigences relatives aux capacités en puissance réactive Annule et remplace Enedis-FOR-RES_051E V2 |
| Modèle d'Avenant à la Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) en application des dispositions de l'article L342-2 du code de l'énergie - Conditions Particulières | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_052E | V1 | 02/12/2019 | Création |
| Modèle d'Avenant à la Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA relevant d'un SRRRER en application des dispositions de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie - Conditions Particulières | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RES_052E | V2 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des Installations susceptibles d'injecter et de soutirer Annule et remplace Enedis-FOR-RES_052E V1 |
| Modèle d'Avenant à la Convention de Raccordement Directe au RPD BT d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) en application des dispositions de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie - Conditions Particulier | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_052E | V3 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et des exigences relatives aux capacités en puissance réactive Annule et remplace Enedis-FOR-RES_052E V2 |
| Avenant L. 342-2 à la Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au Réseau Public de Distribution d'Électricité BT hors Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) en application des dispositions de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_057E | V1 | 02/12/2019 | Création |
| Avenant L. 342-2 à la Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au RPD BT hors Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) en application des dispositions de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RES_057E | V2 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des Installations susceptibles d'injecter et de soutirer Annule et remplace Enedis-FOR-RES_057E V1 |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|--|--------|------------------------|---------------------|---------|--------------------|--|
| Avenant L. 342-2 à la Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au RPD d'Électricité BT hors Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) en application des dispositions de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_057E | V3 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et exigences relatives aux capacités en puissance réactive Annule et remplace Enedis-FOR-RES_057E V2 |
| Avenant L. 342-2 à la Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au Réseau Public de Distribution d'Électricité BT en Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) en application des dispositions de l'article L342-2 du code de l'énergie | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_058E | V1 | 02/12/2019 | Création |
| Avenant L.342-2 à la Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au Réseau Public de Distribution BT en Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) selon les dispositions de l'article L.342-2 du Code de l'énergie | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RES_058E | V2 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des Installations susceptibles d'injecter et de soutirer Annule et remplace Enedis-FOR-RES_058E V1 |
| Avenant L. 342-2 à la Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA au RPD d'Électricité BT en Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) en application des dispositions de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_058E | V3 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et des exigences relatives aux capacités en puissance réactive Annule et remplace Enedis-FOR-RES_058E V2 |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de production HTA au Réseau Public de Distribution d'Électricité HTA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) en application des dispositions de l'article L342-2 du code de l'énergie | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_061E | V1 | 02/12/2019 | Création |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement au RPD HTA d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) en application des dispositions de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie | | Supprimé le 20/10/2021 | Enedis-FOR-RES_061E | V2 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des Installations susceptibles d'injecter et de soutirer Annule et remplace Enedis-FOR-RES_061E V1 |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition Technique et Financière pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'Électricité HTA d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables selon les dispositions de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie | | Applicable | Enedis-FOR-RES_061E | V3 | 21/10/2021 | Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 Annule et remplace Enedis-FOR-RES_061E V2 |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une Installation de Production HTA au Réseau Public de Distribution d'Électricité HTA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) en application des dispositions de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_062E | V1 | 02/12/2019 | Version initiale |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'Électricité HTA d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) selon les dispositions de l'article L342-2 du Code de l'énergie | | Supprimé le 20/10/2021 | Enedis-FOR-RES_062E | V2 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des Installations susceptibles d'injecter et de soutirer Annule et remplace Enedis-FOR-RES_062E V1 |
| Modèle d'Avenant L. 342-2 à la Proposition Technique et Financière pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'Électricité HTA d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables en application des dispositions de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie | | Applicable | Enedis-FOR-RES_062E | V3 | 21/10/2021 | Ajout de l'offre de raccordement alternative à modulation de puissance en application de l'article D342-23 - Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 Annule et remplace Enedis-FOR-RES_062E V2 |
| Modèle de Convention de reversement des quotes-parts dans le cadre d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) - Conditions générales | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RES_065E | V1 | 14/01/2022 | Création |
| Modèle de Convention de reversement des quotes-parts dans le cadre d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) - Conditions générales | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_065E | V1.1 | 01/02/2023 | § 6.3.4 : modification du taux de recouvrement du montant prévisionnel de travaux à engager (< 5 M€) avant reversement des quotes-parts perçues. Annule et remplace Enedis-FOR-RES_065E V1 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Consommation électrique Conditions Générales | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RES_10E | V6 | 02/01/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination d'Enedis. Règles sur les nouveaux systèmes de télécommunication. Suppression des articles liés à la Production Annule et remplace ERDF-FOR-RES_10E V5 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Consommation électrique - Conditions Générales | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RES_10E | V7 | 02/12/2019 | Prise en compte des dispositions de l'article L. 342-2 du code de l'énergie Annule et remplace Enedis-FOR-RES_10E V6 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une installation de consommation électrique - Conditions Générales | | Applicable | Enedis-FOR-RES_10E | V8 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 du 12 décembre 2019 Annule et remplace Enedis-FOR-RES_10E V7 |
| Modèle de Convention d'Exploitation pour un Site de production raccordé au Réseau Public de Distribution HTA Conditions générales | | Supprimé le 01/04/2018 | Enedis-FOR-RES_11E | V6 | 01/09/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RES_11E V5 |
| Modèle de Convention d'Exploitation pour un Site de production raccordé au Réseau Public de Distribution HTA Conditions générales | | Applicable | Enedis-FOR-RES_11E | V7 | 01/04/2018 | Précisions sur le fonctionnement en cas de défaut de l'Installation de Production Annule et remplace Enedis-FOR-RES_11E V6 |
| Modèle de Convention d'Exploitation pour une installation de consommation d'énergie électrique raccordée au Réseau Public de Distribution HTA - Conditions générales | | Applicable | Enedis-FOR-RES_16E | V3 | 01/09/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RES_16E V2 |
| Convention de raccordement au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA - Conditions Générales | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RES_17E | V4 | 01/09/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RES_17E V3 |
| Convention de raccordement au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA - Conditions Générales | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RES_17E | V5 | 02/12/2019 | Prise en compte des dispositions de l'article L342-2 du code de l'énergie Annule et remplace Enedis-FOR-RES_17E V4 |
| Convention de raccordement au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA - Conditions Générales | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_17E | V6 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et des exigences relatives aux capacités en puissance réactive Annule et remplace Enedis-FOR-RES_17E V5 |
| Convention d'exploitation d'une installation de production d'énergie électrique de puissance supérieure à 36 kVA raccordée au réseau public de distribution Basse Tension Conditions Générales | | Applicable | Enedis-FOR-RES_21E | V3 | 01/09/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RES_21E V2 |
| Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique. Conditions Générales | | Supprimé le 08/11/2018 | Enedis-FOR-RES_35E | V3 | 17/03/2017 | Prise en compte de la loi de régulation locale de puissance réactive. Prise en compte des nouvelles conditions générales du Contrat d'Accès au Réseau en Injection. Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RES_35E V2 |
| Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique. Conditions Générales | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RES_35E | V4 | 09/11/2018 | Évolutions des installations de télécommunication Annule et remplace Enedis-FOR-RES_35E V3 |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification | |
|--|--------|------------------------|--------------------|---------|--------------------|--|--|
| Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique - Conditions Générales | | Supprimé le 20/10/2021 | Enedis-FOR-RES_35E | V5 | 02/12/2019 | Prise en compte des dispositions de l'article L.342-2 du code de l'énergie | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_35E V4 |
| Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique - Conditions Générales | ★ | Supprimé le 12/02/2023 | Enedis-FOR-RES_35E | V6 | 21/10/2021 | Ajout de l'offre de raccordement alternative à modulation de puissance en application de l'article D342-23 - Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_35E V5 |
| Convention de raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique - Conditions Générales | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_35E | V7 | 13/02/2023 | Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_35E V6 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Consommation d'énergie électrique Conditions Particulières | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RES_36E | V7 | 02/01/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis. Règles sur les nouveaux systèmes de télécommunication. Suppression des articles liés à la Production | Annule et remplace ERDF-FOR-RES_36E V6 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Consommation d'énergie électrique - Conditions Particulières | | Supprimé le 17/01/2021 | Enedis-FOR-RES_36E | V8 | 02/12/2019 | Prise en compte des dispositions de l'article L. 342-2 du code de l'énergie | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_36E V7 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une installation de consommation d'énergie électrique - Conditions Particulières | | Applicable | Enedis-FOR-RES_36E | V9 | 18/01/2021 | Prise en compte de la délibération CRE 2019-275 | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_36E V8 |
| Modèle de Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) Conditions Particulières | | Supprimé le 04/12/2017 | Enedis-FOR-RES_37E | V4 | 01/09/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RES_37E V3 |
| Modèle de Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) Conditions Particulières | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_37E | V5 | 04/12/2017 | Prise en compte de l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité, en application de l'article L. 341-2 du code de l'énergie | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_37E V4 |
| Modèle de Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | ★ | Supprimé le 06/10/2022 | Enedis-FOR-RES_37E | V6 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles d'injecter et de soutirer | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_37E V5 |
| Modèle de Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RES_37E | V7 | 07/10/2022 | Ajout de la possibilité d'un raccordement anticipé avant la complète réalisation des travaux nécessaires à l'injection de la totalité de la puissance de raccordement | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_37E V6 |
| Modèle de Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_37E | V8 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et des exigences relatives aux capacités en puissance réactive | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_37E V7 |
| Modèle de Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) Conditions Particulières | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_38E | V4 | 01/09/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RES_38E V3 |
| Modèle de Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RES_38E | V5 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles d'injecter et de soutirer | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_38E V4 |
| Modèle de Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_38E | V6 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et des exigences relatives aux capacités en puissance réactive | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_38E V5 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Supprimé le 04/12/2017 | Enedis-FOR-RES_39E | V4 | 15/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RES_39E V3 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RES_39E | V5 | 04/12/2017 | Prise en compte de l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité, en application de l'article L. 341-2 du code de l'énergie | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_39E V4 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_39E | V6 | 02/12/2019 | Prise en compte des dispositions de l'article L342-2 du code de l'énergie | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_39E V5 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RES_39E | V7 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles d'injecter et de soutirer | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_39E V6 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_39E | V8 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et des exigences relatives aux capacités en puissance réactive | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_39E V7 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER). Conditions Particulières. | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RES_40E | V4 | 01/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis | Annule et remplace ERDF-FOR-RES_40E V3 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production de puissance comprise entre 36 et 250 kVA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_40E | V5 | 02/12/2019 | Prise en compte des dispositions de l'article L342-2 du code de l'énergie | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_40E V4 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-FOR-RES_40E | V6 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptibles d'injecter et de soutirer | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_40E V5 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT d'une Installation de Production ou susceptible d'injecter et de soutirer de puissance comprise entre 36 et 250 kVA ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | ★ | Applicable | Enedis-FOR-RES_40E | V7 | 01/02/2023 | Prise en compte de l'arrêté du 9 juin 2020 et des exigences relatives aux capacités en puissance réactive | Annule et remplace Enedis-FOR-RES_40E V6 |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|--|--------|------------------------|---------------------|---------|--------------------|--|
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Supprimé le 04/12/2017 | Enedis-FOR-RES_41E | V4 | 01/12/2016 | Prise en compte des nouvelles conditions générales du Contrat d'Accès au Réseau en Injection. Prise en compte de la loi de régulation locale de puissance réactive. Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RES_41E V3 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Supprimé le 08/11/2018 | Enedis-FOR-RES_41E | V5 | 04/12/2017 | Prise en compte de l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité, en application de l'article L. 341-2 du code de l'énergie Annule et remplace Enedis-FOR-RES_41E V4 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RES_41E | V6 | 09/11/2018 | Évolutions des installations de télécommunication Annule et remplace Enedis-FOR-RES_41E V5 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_41E | V7 | 02/12/2019 | Prise en compte des dispositions de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie Annule et remplace Enedis-FOR-RES_41E V6 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique ou susceptible d'injecter et de soutirer relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Supprimé le 20/10/2021 | Enedis-FOR-RES_41E | V8 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptible d'injecter et de soutirer Annule et remplace Enedis-FOR-RES_41E V7 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique ou susceptible d'injecter et de soutirer relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Applicable | Enedis-FOR-RES_41E | V9 | 21/10/2021 | Ajout de l'offre de raccordement alternative à modulation de puissance en application de l'article D342-23 - Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 Annule et remplace Enedis-FOR-RES_41E V8 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Supprimé le 08/11/2018 | Enedis-FOR-RES_42E | V4 | 01/12/2016 | Révision des engagements relatifs à la continuité de l'accès au réseau. Prise en compte de la loi de régulation locale de puissance réactive. Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RES_42E V3 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Supprimé le 01/12/2019 | Enedis-FOR-RES_42E | V5 | 09/11/2018 | Évolutions des installations de télécommunication Annule et remplace Enedis-FOR-RES_42E V4 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Supprimé le 03/05/2020 | Enedis-FOR-RES_42E | V6 | 02/12/2019 | Prise en compte des dispositions de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie Annule et remplace Enedis-FOR-RES_42E V5 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique ou susceptible d'injecter et de soutirer ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Supprimé le 20/10/2021 | Enedis-FOR-RES_42E | V7 | 04/05/2020 | Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des installations susceptible d'injecter et de soutirer Annule et remplace Enedis-FOR-RES_42E V6 |
| Modèle de Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA d'une Installation de Production d'énergie électrique ou susceptible d'injecter et de soutirer ne relevant pas d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SRRRER) - Conditions Particulières | | Applicable | Enedis-FOR-RES_42E | V8 | 21/10/2021 | Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 Annule et remplace Enedis-FOR-RES_42E V7 |
| Modèle de convention d'exploitation pour un site de production raccordé au Réseau Public de Distribution HTA Conditions particulières | | Supprimé le 01/04/2018 | Enedis-FOR-RES_43E | V7 | 01/09/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RES_43E V6 |
| Modèle de convention d'exploitation pour un site de production raccordé au Réseau Public de Distribution HTA Conditions particulières | | Applicable | Enedis-FOR-RES_43E | V8 | 01/04/2018 | Évolutions sur le réglage des protections et la mise en œuvre du DEIE Annule et remplace Enedis-FOR-RES_43E V7 |
| Modèle de Convention d'exploitation d'une installation de production d'énergie électrique de puissance supérieure à 36 kVA raccordée au réseau public de distribution Basse Tension. Conditions Particulières. | | Applicable | Enedis-FOR-RES_44E | V3 | 01/09/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RES_44E V2 |
| Modèle de Convention d'exploitation pour une installation de consommation d'énergie électrique raccordée au Réseau Public de Distribution HTA Conditions Particulières | | Applicable | Enedis-FOR-RES_45E | V3 | 01/09/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-FOR-RES_45E V2 |
| Proposition/Offre estimative/Avenant L.342-2 de Raccordement au Réseau Public de Distribution Basse Tension d'une Installation Individuelle de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Générales | | ★ Applicable | Enedis-MOP-RAC_001E | V1 | 03/04/2023 | Création |
| Convention Cadre pour le Raccordement au Réseau Public de Distribution électrique d'une Zone d'Aménagement | | ★ Applicable | Enedis-MOP-RAC_004E | V1 | 05/07/2023 | Création |
| Convention cadre de raccordement avec préfinancement d'une Infrastructure Collective de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE), dans un immeuble existant, au Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis | | ★ Applicable | Enedis-MOP-RAC_009E | V1 | 20/07/2023 | Création de la Convention cadre de raccordement avec préfinancement |
| Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Derivation(s) Individuelle(s) raccordée(s) à une Infrastructure Collective de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) dans un immeuble existant – Conditions Particulières | | ★ Applicable | Enedis-MOP-RAC_010E | V1 | 20/07/2023 | Création |
| A.1.5. Solutions techniques et matérielles de raccordement | | | | | | |
| <i>Solutions et choix techniques divers</i> | | | | | | |
| Catalogue des équipements utilisés par Enedis | | Applicable | Enedis-NOI-RES_04E | V4 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-NOI-RES_04E V3 |
| La qualification des fournisseurs de matériels de Réseaux de Distribution | | Applicable | Enedis-NOI-RES_05E | V4 | 15/12/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis Annule et remplace ERDF-NOI-RES_05E V3 |
| Matériels pour les raccordements au réseau public de distribution en basse tension d'enveloppes intégrant du matériel de branchement suivant la NF C 14-100 | | Applicable | Enedis-NOI-RES_077E | V1 | 01/11/2018 | Création |
| Matériels pour les raccordements au réseau public de distribution en basse tension d'enveloppes intégrant du matériel de branchement suivant la NF C 14-100 | | Applicable | Enedis-NOI-RES_078E | V1 | 01/12/2018 | Création |
| Matériels pour réaliser une fonction de comptage additionnel en basse tension et règles d'intégration dans un mobilier ou une enveloppe. - Matériels pour puissance jusqu'à 250 kVA en BT | | Supprimé le 18/04/2022 | Enedis-NOI-RES_079E | V1 | 01/11/2018 | Création |
| Matériels pour réaliser une fonction de comptage additionnel en basse tension et règles d'intégration dans un mobilier ou une enveloppe - Matériels pour puissance jusqu'à 250 kVA en BT | | Applicable | Enedis-NOI-RES_079E | V2 | 19/04/2022 | Modification des matériels utilisables Annule et remplace Enedis-NOI-RES_079E-V1 |
| Référentiel Technique applicable en matière de conception et de réalisation des Branchements BT par Enedis | | ★ Applicable | Enedis-NMO-RAC_001E | V1 | 05/07/2023 | Création |
| A.2. Installations de l'utilisateur en exploitation | | | | | | |
| A.2.6. Gestion et archivage des données | | | | | | |
| Modalités de calcul du montant des indemnités contractuelles liées aux indisponibilités du Réseau pour une Installation de Production raccordée en HTA | | Supprimé le 02/12/2018 | Enedis-NOI-CF_49E | V1 | 29/05/2017 | Création |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|--|--------|------------------------|--------------------|---------|--------------------|---|
| Modalités de calcul du montant des indemnités contractuelles liées aux Indisponibilités du Réseau pour une Installation de Production raccordée au RPD | ★ | Supprimé le 01/05/2023 | Enedis-NOI-CF_49E | V2 | 03/12/2018 | Extension du champ d'application de la note aux producteurs raccordés en Basse Tension et à ceux relevés en index |
| Modalités de calcul du montant des indemnités contractuelles liées aux Indisponibilités du Réseau pour une Installation de Production raccordée au RPD | ★ | Applicable | Enedis-NOI-CF_49E | V3 | 02/05/2023 | Révision des méthodes d'estimation d'énergie non injectée - Eligibilité à la correction des périmètres d'équilibre |
| Délestage | | Applicable | Enedis-NOI-RES_06E | V4 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Présentation du Dispositif de Coordination d'Exploitation entre Enedis et les Producteurs dont les Installations de Production sont raccordées en haute tension (HTA) au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Applicable | Enedis-NOI-RES_50E | V2 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Procédure de traitement des mises sous tension pour essai (MSTPE) des Installations de Consommation des segments C1 à C4 | | Supprimé le 30/09/2019 | Enedis-PRO-RAC_09E | V2 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Traitement de Mise Sous Tension Pour Essai (MSTPE) des installations de consommations en aval des points de raccordement HTA ou BT > 36kVA | | Applicable | Enedis-PRO-RAC_09E | V3 | 01/10/2019 | Mise à jour de la note en conformité avec les procédures métiers / Mise à jour de la note en conformité avec les procédures métiers |
| Mise sous tension pour essai et mise en service - Travaux dans les postes clients - Suppression du raccordement | | Supprimé le 31/07/2020 | Enedis-PRO-RES_19E | V4 | 15/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Mise sous tension pour essai et mise en service - Travaux dans les postes clients - Suppression du raccordement | | Applicable | Enedis-PRO-RES_19E | V5 | 01/08/2020 | Évolution des textes réglementaires |
| Modalités du contrôle de performances des Installations de Production raccordées en haute tension (HTA) au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | | Supprimé le 25/06/2020 | Enedis-PRO-RES_64E | V2 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modalités du contrôle de performances des Installations de Production raccordées au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Supprimé le 31/01/2023 | Enedis-PRO-RES_64E | V3 | 26/06/2020 | Prise en compte du règlement européen 2016/631 et de l'arrêté du 9 juin 2020 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement aux réseaux d'électricité - Élargissement du périmètre du contrôle à l'ensemble du réseau de distribution |
| Modalités du contrôle de performances des Installations de Production raccordées au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Supprimé le 02/07/2023 | Enedis-PRO-RES_64E | V4 | 01/02/2023 | Délégation CRE n°2020-184 du 16 juillet / Généralisation de la régulation de l'énergie réactive des Unités de type A |
| Modalités du contrôle de performances des Installations de Production raccordées au Réseau Public de Distribution géré par Enedis | ★ | Applicable | Enedis-PRO-RES_64E | V5 | 03/07/2023 | Modification du délai d'application des normes EN 50549 |
| B - Fonctionnement du système électrique | | | | | | |
| B.1. Organisation du système | | | | | | |
| B.1.1. Description physique des réseaux publics | | | | | | |
| Description physique du Réseau Public de Distribution | | Applicable | Enedis-NOI-RES_07E | V3 | 01/03/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| B.1.2. Responsabilité d'équilibre | | | | | | |
| Modèle de Contrat GRD-RE entre un Responsable d'Équilibre et Enedis | | Supprimé le 31/08/2017 | Enedis-FOR-CF_04E | V7 | 01/05/2014 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis et du changement de siège social |
| Modèle de Contrat GRD-RE entre un Responsable d'Équilibre et Enedis | | Supprimé le 01/07/2018 | Enedis-FOR-CF_04E | V8 | 01/09/2017 | Adaptation du contrat GRD-RE suite à la version 7 de la section 2 des Règles RTE approuvées par la CRE, le 25/02/2015 pour le Chapitre F et le 26/02/2015 pour les autres Chapitres. Adaptations à la délibération de la CRE du 28 mai 2015 créant la prestation de reconstitution des flux sur la base des courbes de mesure |
| Modèle de Contrat GRD-RE entre un Responsable d'Équilibre et Enedis | | Supprimé le 01/09/2018 | Enedis-FOR-CF_04E | V8.1 | 01/07/2018 | Modification de la formule des Pertes |
| Modèle de Contrat GRD-RE entre un Responsable d'Équilibre et Enedis | | Supprimé le 01/07/2019 | Enedis-FOR-CF_04E | V9 | 01/09/2018 | Adaptation du contrat GRD-RE pour donner la possibilité à une même personne morale de signer 2 contrats GRD-RE. Ceci afin de distinguer les périmètres d'équilibre et possibilité de signature électronique |
| Modèle de Contrat GRD-RE entre un Responsable d'Équilibre et Enedis | | Supprimé le 31/05/2020 | Enedis-FOR-CF_04E | V9.1 | 02/07/2019 | Modification de la formule de calcul des Pertes de l'article 5.1 |
| Modèle de Contrat GRD-RE entre un Responsable d'Équilibre et Enedis | | Supprimé le 31/12/2020 | Enedis-FOR-CF_04E | V10 | 01/06/2020 | Modification de la formule de calcul des Pertes de l'article 5.1 - Modification de la méthode de prise en compte des relevés et valeur de x pour le calcul des écarts de l'article 7 |
| Modèle de Contrat GRD-RE entre un Responsable d'Équilibre et Enedis | | Supprimé le 30/06/2021 | Enedis-FOR-CF_04E | V10.1 | 01/01/2021 | Modification des segments clients des modalités de reconstitution des flux de Soutirage des Sites de l'article 6.1 |
| Modèle de Contrat GRD-RE entre un Responsable d'Équilibre et Enedis | | Supprimé le 30/06/2022 | Enedis-FOR-CF_04E | V10.2 | 01/07/2021 | Modification de la formule des Pertes de l'article 5.1 |
| Modèle de Contrat GRD-RE entre un Responsable d'Équilibre et Enedis | ★ | Supprimé le 30/12/2022 | Enedis-FOR-CF_04E | V10.3 | 01/07/2022 | Modification de la formule des Pertes de l'article 5.1 |
| Modèle de Contrat GRD-RE entre un Responsable d'Équilibre et Enedis | ★ | Supprimé le 30/06/2023 | Enedis-FOR-CF_04E | V11 | 31/12/2022 | Prise en compte de la généralisation du traitement en courbe de charge pour les points raccordés aux domaines de tension HTA et BT > 36 kVA |
| Modèle de Contrat GRD-RE entre un Responsable d'Équilibre et Enedis | ★ | Applicable | Enedis-FOR-CF_04E | V11.1 | 01/07/2023 | Modification de la formule des Pertes de l'article 5.1 |
| Formulaire de demande de contrat d'un Responsable d'Équilibre pour être actif sur le réseau Enedis | | Applicable | Enedis-FOR-CF_05E | V5 | 01/09/2016 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Formulaire d'initialisation, de souscription ou de mise à jour des paramètres d'un responsable d'équilibre dans le système d'information d'Enedis | | Supprimé le 01/04/2017 | Enedis-FOR-CF_06E | V21 | 01/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Formulaire d'initialisation, de souscription ou de mise à jour des paramètres d'un responsable d'équilibre dans le système d'information d'Enedis | | Applicable | Enedis-FOR-CF_06E | V22 | 01/04/2017 | Ajout des prestations de base : S707 et S708 |
| Modèle d'accord de rattachement au Périmètre-RPD du RE d'un Site de soutirage ayant conclu un contrat CARD avec Enedis | | Supprimé le 31/05/2020 | Enedis-FOR-CF_07E | V4 | 01/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis |
| Modèle d'accord de rattachement au Périmètre-RPD du RE | | Applicable | Enedis-FOR-CF_07E | V5 | 01/06/2020 | Prise en compte de la nouvelle version du chapitre E Règles de la Section 2 des Règles RTE |

| Chapitre / Titre | Recent | État | Référence | Version | Date d'application | Nature de la modification |
|--|--------|------------------------|--------------------|---------|--------------------|--|
| Accord de rattachement au périmètre-RPD d'un Site d'injection pour lequel le RE est désigné dans un contrat CARD ou de Service de Décompte | | Supprimé le 31/05/2020 | Enedis-FOR-CF_08E | V2 | 01/02/2017 | Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis. Prise en compte de la nouvelle version du chapitre E Règles de la Section 2 des Règles RTE |
| Accord de rattachement au Périmètre-RPD d'un Site d'injection pour lequel le RE est désigné dans un contrat CARD ou de Service de Décompte | | Applicable | Enedis-FOR-CF_08E | V3 | 01/06/2020 | Prise en compte de la nouvelle version du chapitre E Règles de la Section 2 des Règles RTE |
| B.2. Règles d'exploitation du réseau | | | | | | |
| B.2.1. Sécurité du système électrique | | | | | | |
| Prescription de sécurité de l'Exploitant Enedis au donneur d'ordre (PSEDO) | | Applicable | Enedis-NOI-RES_53E | V2 | 01/06/2016 | Ajustement du texte, introduction IPS et ITST et Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale Enedis |
| C - Glossaire | | | | | | |
| C - Glossaire du référentiel technique | | Supprimé le 01/06/2017 | ERDF-NOI-RES_08E | V3 | 01/04/2008 | Prise en compte de l'identité visuelle d'ERDF |
| D - Divers | | | | | | |
| Documentation Technique de Référence d'Enedis - Etat des publications au 1er octobre 2016 | | Supprimé le 30/06/2017 | Enedis-NOI-RES_09E | V36 | 01/10/2016 | Mise à jour |
| Documentation Technique de Référence d'Enedis - Etat des publications au 1er juillet 2017 | | Supprimé le 31/07/2018 | Enedis-NOI-RES_71E | V1 | 01/07/2017 | Création suite à la prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis pour l'ensemble de la DTR |
| Documentation Technique de Référence d'Enedis - Etat des publications au 1er août 2018 | | Supprimé le 31/08/2019 | Enedis-NOI-RES_71E | V2 | 01/08/2018 | Actualisation |
| Documentation Technique de Référence d'Enedis - Etat des publications au 1er septembre 2019 | | Supprimé le 31/08/2020 | Enedis-NOI-RES_71E | V3 | 01/09/2019 | Actualisation |
| Documentation Technique de Référence d'Enedis - État des publications au 1er septembre 2020 | | Supprimé le 31/08/2021 | Enedis-NOI-RES_71E | V4 | 01/09/2020 | Actualisation |
| Documentation Technique de Référence d'Enedis - État des publications au 1er septembre 2021 | | Supprimé le 31/08/2022 | Enedis-NOI-RES_71E | V5 | 01/09/2021 | Actualisation |
| Documentation Technique de Référence d'Enedis - État des publications au 1er septembre 2022 | ★ | Supprimé le 31/08/2023 | Enedis-NOI-RES_71E | V6 | 01/09/2022 | Actualisation |
| Documentation Technique de Référence d'Enedis - État des publications au 1er septembre 2022 | ★ | Applicable | Enedis-NOI-RES_71E | V7 | 01/09/2023 | Actualisation |